

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTREPRENEURIAT (PAE)

Rapport d'évaluation

Pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020



PRÉFACE

NOTES AU LECTEUR

- 1) Sauf avis contraire dans le texte, toutes les sommes indiquées sont en dollars canadiens. Les symboles suivants sont utilisés : k\$ pour milliers de dollars et M\$ pour millions de dollars.
- 2) Selon l'indicateur considéré, le total des résultats peut comporter une erreur de $\pm 1\%$ pour les pourcentages ou de ± 1 pour les autres valeurs. Cette erreur s'explique par l'arrondissement des résultats présentés.
- 3) Dans le présent document, le terme « PME » désigne toute petite ou moyenne entreprise de moins de 250 employés, sans tenir compte de son chiffre d'affaires ou de la valeur de ses actifs. Cette définition est plus adaptée au contexte québécois que celle de Statistique Canada (entreprise de moins de 500 employés). En outre, elle correspond à celle qui est en vigueur au sein de l'Union européenne et de l'Organisation de coopération et de développement économiques.
- 4) À moins d'avis contraire, les résultats présentés dans le document sont pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020.

L'évaluation des résultats du Programme d'aide à l'entrepreneuriat (PAE) est réalisée en vertu du cadre normatif du programme, qui se termine le 31 mars 2020. Le rapport d'évaluation doit être transmis au Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) au plus tard le 28 février 2021.

Cette évaluation vise à apprécier les résultats de l'aide financière de 50,18 millions de dollars (M\$) accordée au programme pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020.

La présente évaluation a été réalisée conformément à la Politique ministérielle d'évaluation de programme et à la Charte d'évaluation de programme, disponibles à l'adresse suivante : www.Quebec.ca.

AUTEURE DU RAPPORT

Ève Giguère-Tardif
Évaluatrice de programmes
Recherche et rédaction

Direction des programmes et de l'évaluation
Ministère de l'Économie et de l'Innovation

Ce document est disponible
sur demande auprès de cette direction.

POUR NOUS JOINDRE

Direction des programmes et de l'évaluation
Ministère de l'Économie et de l'Innovation

710, place D'Youville, 7^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4
Téléphone : 418 691-5698, poste 4912

Pour plus d'information :
evaluation@economie.gouv.qc.ca

REMERCIEMENTS

Le présent document est le fruit de la collaboration de plusieurs personnes sans lesquelles les travaux n'auraient pu être menés à leur terme. À cet égard, nous tenons à remercier toutes les personnes associées de près ou de loin à la réalisation du présent rapport d'évaluation, notamment le personnel du Secteur des services aux entreprises et des affaires territoriales.

Un comité d'évaluation, constitué à l'occasion du présent mandat, avait pour objectif d'obtenir assurance que les constats du rapport d'évaluation sont valides et fidèles à la réalité et que les appréciations qui en découlent sont objectives. Plus spécifiquement, les membres du comité, présentés ci-dessous, devaient valider le cadre et le rapport d'évaluation et conseiller l'évaluatrice sur l'orientation des travaux et la stratégie générale d'évaluation, tout en apportant un éclairage sur des questions importantes qui pouvaient se poser en cours de réalisation du mandat.

Nous remercions les membres du comité, qui ont été sélectionnés en fonction de leurs connaissances et de leur expérience concernant le Programme d'aide à l'entrepreneuriat.

MEMBRES DU COMITÉ D'ÉVALUATION

- **Claudie Hébert-Leclerc**, conseillère
Direction des zones d'innovation, des créneaux d'excellence et de l'entrepreneuriat (DZICEE),
ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI)
- **Claudine Marchand**, conseillère en programmes
Direction des programmes et de l'évaluation (DPE), MEI
- **Emerson Jiménez Martinez**, conseiller en innovation
Direction des transferts de technologies, MEI
- **Éric Darveau**, directeur général adjoint, développement des réseaux et des partenaires
OSEntreprendre
- **Marie Morissette**, adjointe exécutive
DZICEE, MEI
- **Mehdi Ben Amri**, adjoint exécutif
Direction générale des affaires régionales et métropolitaines, MEI
- **Tracey-Ann Powers**, directrice générale adjointe
École des entrepreneurs du Québec
- **Christophe Marchal**, évaluateur en chef
DPE, MEI
- **Ève Giguère-Tardif**, évaluatrice de programmes
DPE, MEI

Sylvie Marcotte, CPA, CA
Directrice
Direction des programmes et de l'évaluation

Christophe Marchal
Évaluateur en chef
Direction des programmes et de l'évaluation

SOMMAIRE

La présente évaluation vise à apprécier les résultats de l'aide financière de 50 M\$ accordée dans le cadre du Programme d'aide à l'entrepreneuriat (PAE) du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020.

Les résultats du PAE sont **jugés satisfaisants**, et celui-ci continue de répondre au besoin de soutenir l'entrepreneuriat au Québec.

L'évaluation **confirme la pertinence** du programme, son efficacité à soutenir l'entrepreneuriat et à mettre en œuvre un modèle d'intervention suscitant l'adhésion de sa clientèle, son efficience à obtenir les résultats attendus à des coûts jugés raisonnables et ses effets positifs pour les entreprises québécoises et l'emploi au Québec.



Dans une perspective d'amélioration continue, il est suggéré de suivre les éléments suivants ou d'y porter une attention particulière. Plus de détails sont présentés à la page 29.

- Maintenir le dialogue entre les ministères concernés afin d'assurer la complémentarité des programmes soutenant l'entrepreneuriat.
- Entamer une réflexion sur les résultats visés liés aux prêts et aux montants accordés aux entreprises lors du renouvellement du cadre normatif.
- Explorer la possibilité de réaliser un guide de gestion ou un autre document pour apporter davantage de précisions sur les normes du PAE, notamment sur les montants maximums d'aide pouvant être accordés selon les différents volets.
- Amener les organismes de soutien à l'entrepreneuriat à entrer en contact entre eux, afin de faciliter leur collaboration.

TABLE DES MATIÈRES

	1.1	Objectifs de l'évaluation	1
	1.2	Description du programme évalué.....	2
CHAPITRE 1	1.3	Chaîne des résultats du programme	4
CONTEXTE DE L'ÉVALUATION	1.4	Aide financière accordée dans le cadre du programme	5
	1.5	Méthode d'évaluation	7
	1.6	Portée et limites de l'évaluation	7
CHAPITRE 2	2.1	Besoin justifiant le programme et cohérence avec la mission du Ministère.....	8
PERTINENCE DU PROGRAMME	2.2	Utilité et valeur ajoutée pour la clientèle	12
CHAPITRE 3	3.1	Atteinte des résultats immédiats visés (extrants).....	13
EFFICACITÉ DU PROGRAMME	3.2	Atteinte des résultats intermédiaires visés (effets).....	16
	3.3	Obtention de retombées socioéconomiques positives	19
CHAPITRE 4	4.1	Effizienz du programme.....	21
EFFICIENCE DU PROGRAMME			
CHAPITRE 5	5.1	Conformité opérationnelle du programme.....	23
CONFORMITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE	5.2	Satisfaction de la clientèle et des organismes soutenus	25
CHAPITRE 6	6.1	Principaux constats.....	27
CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION	6.2	Réponses aux questions de l'évaluation.....	28
	6.3	Appréciation générale et éléments à suivre	29
ANNEXES			
		ANNEXE 1 : Compléments méthodologiques	30
		ANNEXE 2 : Compléments d'information	35

CHAPITRE 1

CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

1.1 OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

La présente évaluation est réalisée en vue de respecter les obligations du cadre normatif du programme, qui prend fin le 31 mars 2021 et qui exige un examen triennal comprenant une évaluation des résultats.

L'évaluation vise à rendre compte des résultats du programme et à apprécier la réalisation de ses objectifs. L'examen des critères d'évaluation et des indicateurs développés dans le cadre de cet exercice permettra de répondre aux quatre questions suivantes :

1. Le programme continue-t-il à être (a-t-il été) pertinent? (Pertinence)
2. Les résultats visés par le programme sont-ils atteints? (Efficacité)
3. La mise en œuvre du programme est-elle conforme à son cadre normatif? (Conformité)
4. Les résultats sont-ils obtenus à des coûts raisonnables? (Efficience)

La Direction des programmes et de l'évaluation (DPE) du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) a été mandatée pour effectuer ces travaux d'évaluation. Le protocole d'évaluation utilisé pour répondre à ces quatre questions est présenté au tableau 1.1.

Tableau 1.1

Protocole d'évaluation des résultats de l'aide financière accordée dans le cadre du PAE

Volet	Critères à évaluer	Question
Pertinence		
	1. Le besoin justifiant le programme et la cohérence avec les responsabilités du Ministère	1
	2. L'utilité et la valeur ajoutée pour la clientèle visée	1
Efficacité		
	3. L'atteinte des résultats immédiats (extrants)	2
	4. L'atteinte des résultats intermédiaires (effets)	2
	5. L'obtention de retombées socioéconomiques positives	2
Efficience		
	6. L'efficience du programme	3
Conformité		
	7. La conformité opérationnelle du programme	4
	8. La satisfaction de la clientèle	4

CHAPITRE 1

CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

.....

1.2 DESCRIPTION DU PROGRAMME ÉVALUÉ

1.2.1 Les objectifs et les résultats attendus

Le Programme d'aide à l'entrepreneuriat (PAE) a pour but de développer et de soutenir l'entrepreneuriat au Québec. Pour ce faire, il cherche à intervenir sur les déterminants de l'entrepreneuriat à toutes les étapes de vie de l'entreprise, soit le démarrage, la croissance, la consolidation, le transfert ou l'acquisition d'entreprise. Plus spécifiquement, le programme poursuit les objectifs suivants, selon les trois volets qui le composent :

Objectifs du volet 1 : Soutien au fonctionnement et à des projets structurants des organismes en entrepreneuriat

- Soutenir prioritairement les services directs aux entrepreneurs.
- Valoriser le métier d'entrepreneur.
- Favoriser la création, la croissance et le transfert d'entreprises québécoises par des services spécialisés.
- Soutenir l'implantation ou l'adaptation d'activités et de services en entrepreneuriat jusqu'alors inexistantes répondant à de nouveaux défis identifiés par des études ou des besoins clairement formulés par des regroupements de gens d'affaires.

Objectifs du volet 2 : Soutien aux projets issus des Tables d'action en entrepreneuriat

- Favoriser la concertation et la mobilisation des intervenants et des entrepreneurs locaux et régionaux en matière d'entrepreneuriat.
- Déployer le Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat (PAGE) en région.
- Établir des priorités annuelles, en collaboration avec le MEI, en tenant compte des priorités gouvernementales en matière d'entrepreneuriat et les mettre en œuvre.
- Diffuser plus efficacement l'offre de service en entrepreneuriat auprès des diverses clientèles.
- Élargir et diversifier la base entrepreneuriale, c'est-à-dire augmenter les intentions d'entreprendre, valoriser et reconnaître le métier d'entrepreneur, et encourager la création d'entreprises auprès de clientèles.

Objectifs du volet 3 : Soutien aux entreprises technologiques innovantes

- Favoriser le démarrage et l'essor d'entreprises technologiques innovantes.
- Contribuer au développement de nouvelles technologies et à leur mise en marché.
- Soutenir la création d'emplois hautement qualifiés.

Afin de développer et de soutenir l'entrepreneuriat, le PAE soutient des projets et des organismes qui offrent aux entrepreneurs des services spécialisés et complémentaires aux services existants. Les résultats visés par le programme varient selon les projets soutenus. Ces projets visent, entre autres, l'un ou l'autre des résultats suivants :

- L'amélioration de la perception à l'égard du métier d'entrepreneur;
- L'accroissement des compétences entrepreneuriales et du savoir-être des entrepreneurs;
- L'augmentation des activités entrepreneuriales au sein de groupes sous-représentés ou défavorisés;
- L'amélioration de l'accès au financement pour des clientèles ayant des besoins particuliers;
- L'accroissement du taux de survie des entreprises;
- Favoriser le démarrage d'entreprises technologiques innovantes (*startups*);
- Le soutien à la croissance et l'accroissement du taux de survie des *startups*.

CHAPITRE 1

CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

1.2.2 Les clientèles et les activités admissibles

La clientèle admissible au PAE varie selon chacun des volets du programme. Elle est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1.2

Clientèles admissibles, selon les volets du PAE

Volet	Clientèle
Volet 1 Soutien au fonctionnement et aux projets structurants d'organismes	• Les organismes à but non lucratif (OBNL) légalement constitués en vertu des lois du gouvernement du Québec ou du Canada et ayant un établissement au Québec. • Les entreprises collectives au sens de la Loi sur l'économie sociale (chapitre E-1.1.1) dont la mission est d'offrir des services aux entrepreneurs du Québec.
Volet 2 Soutien aux projets issus des tables d'action en entrepreneuriat	• Les organismes à but non lucratif (OBNL) légalement constitués en vertu des lois du gouvernement du Québec ou du Canada, ayant un établissement au Québec et exerçant des activités dans le domaine du développement économique. • Les cégeps ainsi que les établissements universitaires du Québec. • Les centres collégiaux de transfert technologique et les centres de recherche appliquée du Québec.
Volet 3 Soutien aux entreprises technologiques innovantes	• Les entreprises de moins de 250 employés selon différentes conditions. Par exemple, la clientèle admissible comprend les entreprises collectives au sens de la Loi sur l'économie sociale (chapitre E-1.1.1) et les entreprises innovantes à fort potentiel de croissance (<i>startups</i>) et ayant moins de trois ans d'existence.

Le tableau 1.3 présente plus en détail les projets et les activités admissibles au PAE, qui varient selon le volet du programme. Le programme offre un soutien financier autant pour des projets en entrepreneuriat que pour le fonctionnement d'organismes de soutien à l'entrepreneuriat.

Tableau 1.3

Projets et activités admissibles, selon les volets du PAE

Volet	Clientèle
Volet 1 Soutien au fonctionnement et aux projets structurants d'organismes	• Les activités de fonctionnement (administration et gestion courante de l'organisme) qui ne sont pas financées dans le cadre d'un autre volet du programme. • Les projets structurants.
Volet 2 Soutien aux projets issus des tables d'action en entrepreneuriat	• Les projets et initiatives s'inscrivant dans les priorités d'action des tables d'action en entrepreneuriat.
Volet 3 Soutien aux entreprises technologiques innovantes	• Les projets d'incubateurs (services spécialisés d'accompagnement d'une entreprise en démarrage). Ceux-ci peuvent s'échelonner sur une période maximale de douze mois.

CHAPITRE 1

CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

1.2.3 Les modalités de l'aide financière et le cumul des aides gouvernementales

Pour les trois volets, l'aide financière prend la forme d'une contribution non remboursable. Les taux d'aide financière et de cumul sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1.4

Modalités de l'aide financière, selon les volets du PAE

Volet	Taux d'aide maximal	Cumul des aides gouvernementales	Montant maximal de l'aide
Volet 1 Soutien au fonctionnement et aux projets structurants d'organismes	- OBNL : 60 % des dépenses admissibles - Entreprises collectives : 70 % des dépenses admissibles	80 % des dépenses admissibles¹	500 000 \$ par année ou 1 500 000 \$ pour une période maximale de trois ans
Volet 2 Soutien aux projets issus des tables d'action en entrepreneuriat	80 % des dépenses admissibles	90 % des dépenses admissibles	50 000 \$ par projet
Volet 3 Soutien aux entreprises technologiques innovantes	- Bons d'incubation et d'accélération : 75 % des dépenses admissibles - Projets des <i>startups</i> : 50 % des dépenses admissibles	75 % des dépenses admissibles 75 % des dépenses admissibles	60 000 \$ par entreprise pour une période maximale de 18 mois 75 000 \$ par entreprise pour une période maximale de 18 mois

¹ Pour les pôles régionaux d'innovation, maintenant appelés Espace régional d'accélération et de croissance (Espace), le taux de cumul des aides gouvernementales peut atteindre 100 %.

L'aide financière pour les projets ne peut être combinée à une aide financière provenant d'un autre programme du Ministère. De plus, les aides remboursables et non remboursables sont considérées dans le calcul du taux de cumul des aides gouvernementales. Ces aides sont celles fournies par les ministères et organismes des gouvernements du Québec et du Canada, de même que par les partenaires disposant de fonds d'intervention dont le financement provient de ces gouvernements.

1.3 CHAÎNE DES RÉSULTATS DU PROGRAMME

À l'annexe 1, section 1.A – Modèle logique, vous trouverez l'illustration de l'intervention gouvernementale, plus communément appelée le modèle logique. Celui-ci illustre la chaîne des résultats attendus par le Ministère et fait aussi office de vérification de la cohérence interne des liens entre les composantes du programme, notamment ses objectifs, ses extrants et ses effets attendus. La chaîne des résultats visés par le PAE est représentée au graphique 1.1.

Le PAE vise à développer et soutenir l'entrepreneuriat au Québec. Le programme soutient des projets ainsi que des organismes en entrepreneuriat, des incubateurs et des accélérateurs d'entreprises technologiques, qui sont mandatés pour réaliser des activités visant à renforcer les compétences et le savoir-être entrepreneuriaux, à améliorer la perception des citoyens à l'égard du métier d'entrepreneur, à accompagner des promoteurs de projets d'entreprise qui ont certains besoins et à faciliter l'accès aux différentes formes de financement possibles. Par conséquent, le Ministère s'attend à des résultats tels que la sensibilisation de la population à l'entrepreneuriat, l'amélioration des compétences et des connaissances des entrepreneurs ainsi que la création et le maintien d'entreprises et d'emplois.

CHAPITRE 1

CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

Graphique 1.1

Chaîne des résultats du PAE

Chaîne des résultats visés par le Programme d'aide à l'entrepreneuriat			
Raison d'être : Intervenir sur les déterminants de l'entrepreneuriat à toutes les étapes de vie de l'entreprise afin de développer et de soutenir l'entrepreneuriat au Québec.			
Aide financière (Intrants)	Résultats immédiats (Extrants)	Résultats intermédiaires (Effets)	Résultats ultimes (Retombées)
Pour la période du 1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2020 : - Volet 1 : 46,5 M\$ - Volet 2 : 1,95 M\$ - Volet 3 : 1,73 M\$	- Activités pour améliorer la perception à l'égard du métier d'entrepreneur. - Activités de formation et de mentorat pour accroître les compétences entrepreneuriales et le savoir-être des entrepreneurs. - Activités entrepreneuriales par des groupes sous-représentés ou défavorisés. - Amélioration de l'accès au financement pour des clientèles ayant des besoins particuliers. - Démarrage d'entreprises technologiques innovantes (startups).	- Croissance des startups soutenues et amélioration de leur taux de survie. - Amélioration du taux de survie des entreprises soutenues.	- Création et maintien d'emplois et d'entreprises pour la population québécoise. - Retombées économiques positives au Québec.

1.4 AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME

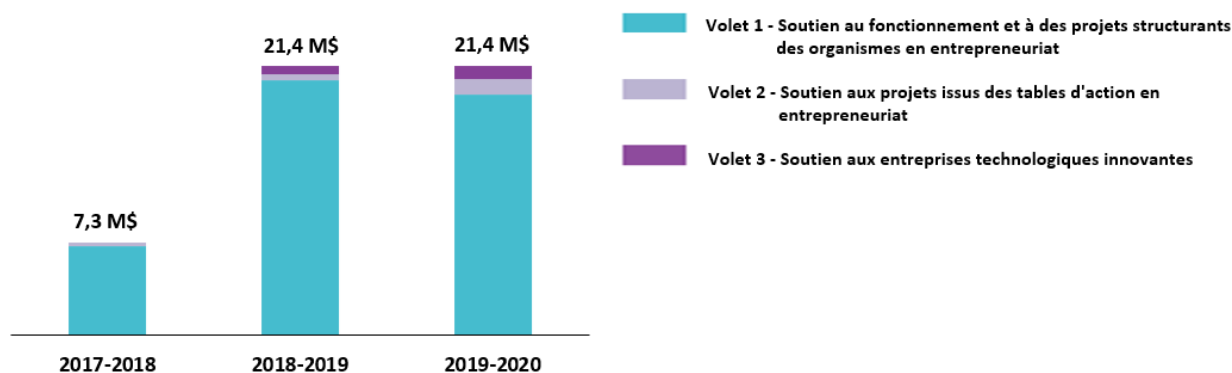
Du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020, **50,18 millions de dollars d'aide financière** ont été accordés pour soutenir le fonctionnement d'organismes et la réalisation de projets admissibles au programme.

Le graphique 1.2 ci-dessous présente l'aide accordée, par volet du programme.

- Pour le volet 1, 46,50 M\$ ont été accordés pour le soutien au fonctionnement et à des projets structurants d'organismes.
- Pour le volet 2, 1,95 M\$ ont été accordés pour le soutien aux projets issus des tables d'action en entrepreneuriat.
- Pour le volet 3, 1,73 M\$ ont été accordés pour le soutien aux entreprises technologiques innovantes.

Graphique 1.2

Aide financière accordée dans le cadre du PAE, du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020 (en M\$)



Source : Documentation administrative du programme. Compilation MEI, novembre 2020.

Du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020, le PAE a permis de financer 171 organismes grâce au volet 1. Le soutien au fonctionnement vise les organismes dont la mission est d'offrir des services aux entrepreneurs du Québec ainsi qu'aux incubateurs et aux accélérateurs d'entreprises technologiques. De plus, des projets ayant des retombées structurantes pour un secteur, une région ou l'ensemble du Québec sont également soutenus par ce volet.

CHAPITRE 1

CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

Le tableau 1.5 présente les aides financières accordées dans le cadre du volet 1, pour le soutien au fonctionnement et aux projets structurants des organismes en entrepreneuriat.

Tableau 1.5

Montants d'aide accordés¹ aux organismes du volet 1 du PAE
Du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020 (en milliers de dollars)

Organismes financés dans le volet 1	2018	2019	2020	Total
École d'entrepreneurship de Beauce	1 630	-	1 350	2 980
Bonjour startup Montréal	-	1 195	1 457	2 652
Fondation de l'entrepreneurship	1 445	-	-	1 445
OSEntreprendre		1 365	51	1 416
Centre de recherche en technologies langagières	-	216	1 037	1 253
Centre québécois d'innovation en biotechnologie	-	1 200	-	1 200
Institut de développement de produits (IDP)	1 200	-	-	1 200
Moi, entrepreneur!	-	551	625	1 176
Expo entrepreneurs	300	450	350	1 100
Centre de l'entrepreneurship technologique de l'ÉTS	-	625	375	1 000
Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec	270	-	681	951
Réseau Anges Québec	30	-	900	930
Ag-bio centre	-	870	-	870
Centre de géomatique du Québec inc.	-	-	835	835
Accélérateur de création d'entreprises technologiques	-	435	375	810
Chaudière-Appalaches économique	-		800	800
École des entrepreneurs du Québec	-	788	-	788
I.C. MTL	-	610	150	760
Entrepreneuriat Laval inc.	-	225	525	750
Lanaudière économique	-	727	-	727
Centre d'entreprises et d'innovation de Montréal	-	720	-	720
Corporation Inno-centre du Québec	-	720	-	720
Centre en entrepreneuriat multi-ressources	712	-	-	712
La Fondation du startup de Montréal	700			700
Développement économique La Pocatière	-	680	-	680
Économie Estrie	-	-	680	680
Pôle régional d'innovation de Laval	-	680	-	680
Espace d'accélération et de croissance de l'Abitibi-Témiscamingue	-	-	673	673
Pôle régional d'innovation des Laurentides	-	600	-	600
Autres	766	7 633	8 296	16 695
Total	7 053	20 290	19 160	46 503

Source : Documentation administrative du programme. Compilation MEI, novembre 2020.

¹ Les montants accordés correspondent aux montants révisés par le Ministère et sont classés en fonction de l'année de signature de la convention. Les versements peuvent s'étendre sur une période de 3 ans suivant la signature.

CHAPITRE 1

CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

1.5 MÉTHODE D'ÉVALUATION

La méthode d'évaluation utilise les principes de l'analyse multicritère. Elle consiste à comparer les résultats du programme par rapport aux résultats visés dans le cadre normatif ou aux attentes habituelles du Ministère. L'appréciation des écarts est réalisée selon l'échelle suivante :

Appréciation	Signification
Ⓐ	— Le degré Ⓐ signifie un résultat jugé très satisfaisant. La cible est dépassée.
Ⓑ	— Le degré Ⓑ signifie un résultat jugé satisfaisant. La cible est atteinte.
Ⓒ	— Le degré Ⓒ signifie un résultat jugé perfectible. La cible est en partie atteinte.
Ⓓ	— Le degré Ⓓ signifie un résultat jugé insatisfaisant. La cible n'est pas atteinte.

Une appréciation de chaque critère doit aussi être portée, selon la même échelle que ci-dessus. La méthode d'évaluation est détaillée à la section 1.B de l'annexe 1.

Les sources d'information utilisées regroupent les éléments suivants : les rapports d'évaluation des résultats des organismes bénéficiaires du PAE réalisés entre 2017 et 2020, les données administratives du programme et les requêtes d'information adressées aux organismes bénéficiaires, en plus des données de l'enquête téléphonique réalisée auprès des entreprises clientes des organismes bénéficiaires. Plus de détails sont présentés à l'annexe 1.C – Les sources de données.

1.6 PORTÉE ET LIMITES DE L'ÉVALUATION

L'évaluation porte sur les résultats des trois volets du programme, obtenus au cours des trois années financières suivantes : 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020. Cette période couvre deux C.T. du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), en l'occurrence le C.T. n° 217617 du 11 avril 2017 pour l'année 2017-2018, et le C.T. n° 219842 du 6 août 2018 pour les années 2018-2019 et 2019-2020. Le programme se termine le 31 mars 2021.

Dans le but de faciliter la présentation des résultats, les années financières évaluées sont converties selon les années calendaires suivantes :

2017-2018 → 2018

2018-2019 → 2019

2019-2020 → 2020

Les limites de l'évaluation des résultats du programme et les stratégies d'atténuation de leurs effets sont présentées à l'annexe 1.D – Les limites de l'évaluation.



CHAPITRE 2

PERTINENCE DU PROGRAMME

2.1 BESOIN JUSTIFIANT LE PROGRAMME ET COHÉRENCE AVEC LA MISSION DU MINISTÈRE

LES CIBLES

1. Persistance du besoin d'intervenir et cohérence avec les orientations du Ministère et du gouvernement du Québec.
2. Complémentarité du programme avec d'autres interventions des ministères et organismes du gouvernement du Québec.
3. Entre 70 % et 89 % des projets réalisés en partie ou en totalité grâce au programme.

Constats relatifs à la cible 1

Le PAE vise à développer et soutenir l'entrepreneuriat au Québec en intervenant sur les déterminants de l'entrepreneuriat à toutes les étapes de vie des entreprises. Comme le souligne le Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat (PAGE) 2017-2022, l'entrepreneuriat joue un rôle important pour soutenir la compétitivité du Québec, favoriser la croissance économique et accroître les possibilités d'emploi². L'un des défis des prochaines années sera de trouver une relève entrepreneuriale, puisqu'en 2019, « la proportion d'entrepreneurs de 55 ans ou plus parmi l'ensemble des entrepreneurs du Québec a dépassé la barre des 35 %, battant un nouveau record. L'âge moyen des entrepreneurs québécois est, à ce jour, de 49 ans³ ». En 2017, on dénombrait 27 entreprises pour 1 000 habitants au Québec. Ce nombre est plus bas que dans les autres provinces canadiennes, telles que l'Ontario (30), les provinces des Prairies (40) ou encore la Colombie-Britannique (38)⁴. Selon le PAGE 2017-2022, plusieurs souhaitent devenir entrepreneurs, avec un « taux d'intention de se lancer en affaires de 17,2 % en moyenne au Québec depuis 2014⁵ ». Malgré tout, le besoin de soutenir l'entrepreneuriat est toujours présent. Bien que le taux d'intention de se lancer en affaires soit de 17,2 %, le taux de création d'entreprises était de 10,8 % en 2018⁶.

Le PAE vise également à améliorer l'accès au financement des clientèles ayant des besoins spécifiques et à augmenter les activités entrepreneuriales des groupes sous-représentés ou défavorisés. Ces objectifs concordent avec les défis identifiés dans le PAGE 2017-2020, qui constate encore un écart entre « les femmes et les hommes du Québec tant dans les intentions d'entreprendre (15,3 % chez les femmes et 19,6 % chez les hommes en moyenne de 2014 à 2016) que dans l'investissement comme entrepreneur naissant (6,1 % chez les femmes et 10,5 % chez les hommes en moyenne de 2014 à 2016)⁷ ». L'ensemble de ces constats confirme la persistance d'un besoin d'intervenir.

Le programme est également cohérent avec les orientations du Ministère. L'un des objectifs du Plan stratégique 2016-2020 du Ministère consiste à « optimiser le soutien à l'entrepreneuriat », tout en travaillant à « lever les obstacles à l'entrepreneuriat rencontrés par certains groupes d'individus, tels que les jeunes, les femmes, les immigrants ou, encore, à soutenir les chefs d'entreprises à forte croissance [en plus] de renforcer le soutien au transfert d'entreprises, la proposition de référencement ainsi que l'offre de services d'accompagnement, de mentorat ou de financement⁸ ». À l'aide des trois volets qui le composent, le PAE poursuit également ces objectifs. Le volet 1 finance des organismes de soutien à l'entrepreneuriat, qui offrent aux entrepreneurs du financement, de l'accompagnement, des formations, du mentorat et de l'information.

² Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat 2017-2022, 2018, p. 12.

³ Portrait de l'entrepreneuriat au Québec, Édition 2020, <https://www.economie.gouv.qc.ca/index.php?id=24426>, novembre 2020.

⁴ Ibid.

⁵ Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat 2017-2022, 2018, p. 19.

⁶ Portrait de l'entrepreneuriat au Québec, Édition 2020, <https://www.economie.gouv.qc.ca/index.php?id=24426>, novembre 2020.

⁷ Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat 2017-2022, 2018, p. 19.

⁸ Plan stratégique 2016-2020, MEI, 2016.



CHAPITRE 2

PERTINENCE DU PROGRAMME

Le volet 2 du PAE vise quant à lui à soutenir les projets issus des tables d'action en entrepreneuriat (TAE), ce qui rejoint la mesure 32 du PAGE 2017-2022, qui vise à renforcer le rôle des TAE. Celles-ci permettent notamment de mettre en place des initiatives régionales en entrepreneuriat. Finalement, le troisième volet soutient les entreprises technologiques innovantes.

En complément, tous les conseillers du Ministère utilisant le programme qui ont été consultés mentionnent que toutes les questions prises en charge par le programme sont encore d'actualité et qu'il existe encore un besoin pour le PAE en raison de la présence d'obstacles à l'entrepreneuriat au Québec. Finalement, pour l'ensemble des conseillers du Ministère consultés, les objectifs et les résultats du PAE sont compatibles avec la mission et les priorités du Ministère.

Constats relatifs à la cible 2

Le chevauchement problématique se définit comme étant une situation dans laquelle le programme évalué dédouble ou répète inutilement un autre programme du gouvernement. L'analyse croisée du cadre normatif du PAE et des données collectées auprès des conseillers du Ministère utilisant le PAE avec la documentation pertinente relative à l'offre du gouvernement pour le soutien à l'entrepreneuriat confirme l'absence de chevauchement problématique du PAE avec d'autres mesures d'aide. À cet égard, les éléments suivants sont constatés en lien avec les programmes et mesures du Ministère :

- Le PAE se distingue par les trois volets qui le composent, lui permettant de financer des organismes, des accélérateurs et des incubateurs, en plus de financer des projets entrepreneuriaux, dont des projets en entrepreneuriat collectif. Le PAE vise à soutenir le fonctionnement des organismes dont la mission est d'offrir des services aux entrepreneurs du Québec, ainsi que le fonctionnement des incubateurs et des accélérateurs d'entreprises technologiques. Dans le cas des projets soutenus au volet 1, ceux en lien avec les orientations du PAGE 2017-2022 sont jugés prioritaires.
- Le non-chevauchement du PAE avec d'autres programmes du Ministère constitue l'une de ses modalités de gestion. Le cadre normatif spécifie que « l'aide financière pour les projets ne peut être combinée à une aide financière provenant d'un autre programme du MEI ».
- Le Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence (PADS) offre un soutien aux projets structurants ayant des objectifs communs avec le volet 2 du PAE. Cependant, le PADS privilégie des projets en partenariat avec plusieurs entreprises, les organismes de développement économique et de recherche et les établissements d'enseignement, alors que le PAE se concentre sur les intervenants et entrepreneurs locaux et régionaux touchant l'entrepreneuriat.
- Le cadre normatif du programme spécifie le cumul des aides gouvernementales à ne pas dépasser selon les volets du programme. Les organismes et les promoteurs de projets peuvent aller chercher de l'aide directe et indirecte auprès d'autres ministères et organismes du gouvernement du Québec ou du Canada ainsi que des entités municipales en respectant le cumul des aides gouvernementales spécifié dans le cadre normatif. L'analyse des états financiers des organismes consultés pour l'évaluation confirme que certains organismes reçoivent un financement autre que celui du Ministère. Cependant, ce financement peut être rattaché à un projet ou mandat particulier, qui n'est pas relié à l'aide reçue dans le cadre du PAE.

De plus, les éléments suivants sont constatés en lien avec les programmes et autres interventions du gouvernement du Québec. On retrouve des aides similaires à celle du PAE pour la sensibilisation, la promotion, le mentorat ou la formation dans différentes mesures soutenues par le gouvernement du Québec, dont les suivantes :

- Parmi les mesures destinées aux jeunes, le Secrétariat à la jeunesse vise à soutenir l'entrepreneuriat jeunesse, en encourageant la culture entrepreneuriale chez les jeunes au travers des projets et des mesures incluses dans la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021. Ceux-ci visent à informer, sensibiliser, former et accompagner les jeunes entrepreneurs.
- Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur finance certaines formations scolaires en lien avec l'entrepreneuriat et offre également le programme Sensibilisation à l'entrepreneuriat pour sensibiliser les jeunes du secondaire au métier d'entrepreneur.



CHAPITRE 2

PERTINENCE DU PROGRAMME

- Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, par les centres locaux d'emploi, offre un soutien financier aux personnes souhaitant créer leur entreprise ou devenir travailleurs autonomes par le programme Soutien au travail autonome. Ce soutien financier permet de soutenir des projets entrepreneuriaux en aidant directement l'entrepreneur.

Globalement, aucun chevauchement problématique n'a été détecté, bien qu'il existe des chevauchements potentiels entre le PAE et d'autres mesures gouvernementales. D'autres ministères soutiennent des mesures pour favoriser l'entrepreneuriat, ce qui est cohérent avec l'orientation du gouvernement du Québec de soutenir les entreprises. Plusieurs mesures s'adressent aux jeunes entrepreneurs, alors que le PAE s'adresse à des organismes offrant des services à l'ensemble des entrepreneurs, en soutenant le fonctionnement d'organismes, d'incubateurs et d'accélérateurs technologiques, en plus de soutenir des projets à portée entrepreneuriale. De plus, les aides directes et indirectes aux entrepreneurs sont fournies sous différentes formes d'un programme à l'autre. La complémentarité des ressources en entrepreneuriat permet de répondre aux besoins de sensibilisation, d'information, de formation et d'accompagnement des entrepreneurs afin de les aider à réaliser leurs projets et, ultimement, de créer de la richesse et des emplois pour le Québec.

Le graphique 2.1 présente l'avis de la clientèle concernant les services reçus de la part de l'organisme utilisé. La clientèle et les organismes bénéficiaires mentionnent les éléments suivants :

- La majorité de la clientèle (89 %) n'a pas reçu de services similaires à ceux reçus de l'organisme utilisé de la part d'autres organismes en entrepreneuriat.
- La majorité de la clientèle (85 %) considère que l'organisme utilisé est unique par rapport aux autres organismes de soutien à l'entrepreneuriat, notamment pour l'accès aux entrepreneurs d'expérience, la qualité des services offerts et l'expérience unique vécue.
- Pour la majorité des organismes bénéficiaires consultés (6/8), le PAE est complémentaire ou unique par rapport aux autres interventions des ministères et organismes du gouvernement du Québec pour le soutien à l'entrepreneuriat, alors que deux organismes mentionnent ne pas savoir. Le PAE est flexible, ce qui permet de financer des organismes selon leurs objectifs individuels et d'appuyer des projets innovants.

Graphique 2.1

Perception de l'offre des organismes utilisés par rapport aux autres organismes de soutien à l'entrepreneuriat



Source : Sondage réalisé auprès de la clientèle des organismes bénéficiaires, compilation MEI.

Finalement, pour la majorité des conseillers du Ministère consultés (4/6), il n'y a pas de redondance de missions et de rôles entre les organismes bénéficiaires du programme. De plus, l'ensemble d'entre eux (6/6) considère que les types d'intervention prévus dans le cadre du PAE permettent de résoudre des problèmes en matière d'entrepreneuriat tout en répondant aux besoins spécifiques de la clientèle. Le programme est un outil de financement pour soutenir l'entrepreneuriat sous plusieurs formes et soutenir des projets d'entreprises qui sont à différents stades de vie.



CHAPITRE 2

PERTINENCE DU PROGRAMME

Constats relatifs à la cible 3

La majorité des organismes bénéficiaires consultés (6/8) considèrent que si le PAE n'existait pas ou plus, ils devraient fortement réviser leur modèle d'affaires afin de réaliser leurs activités. Le PAE répond à leurs besoins et permet aux organismes de soutenir des projets et de réaliser des activités de sensibilisation, de formation et d'accompagnement accessibles pour les entrepreneurs.

La majorité de la clientèle (58 %) considère qu'en l'absence du soutien de l'organisme bénéficiaire, elle aurait réalisé ses activités ou son projet en partie seulement ou pas du tout, alors que 42 % des répondants auraient réalisé leur projet en grande partie ou en totalité. Le graphique 2.2 présente plus en détail l'avis des répondants concernant la réalisation de leurs activités ou de leur projet en l'absence du soutien de l'organisme.

Par ailleurs, les organismes bénéficiaires et les conseillers du Ministère consultés sont plutôt d'avis que les entreprises auraient réalisé leurs projets dans une moindre mesure. Les conseillers du Ministère mentionnent que les entreprises ayant bénéficié du programme n'auraient pas réalisé leur projet (5/6) ou l'auraient réalisé, mais en partie seulement (1/6). Pour la majorité des organismes bénéficiaires (6/8), les entreprises auraient réalisé leur projet en partie seulement.

Graphique 2.2

Réalisation des activités ou du projet en l'absence du soutien de l'organisme



Oui, en totalité	16 %
Oui, en grande partie	26 %
Oui, mais en faible partie seulement	43 %
Non, pas du tout	15 %

Source : Sondage réalisé auprès de la clientèle des organismes bénéficiaires. Compilation MEI.

AVIS



COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATRICE SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 1

Les résultats sont jugés satisfaisants, car les trois cibles sont atteintes.

- ③ **La cible 1 est atteinte.** Plusieurs statistiques attestent de la persistance du besoin de maintenir le PAE afin de soutenir l'entrepreneuriat au Québec. De plus, le programme est cohérent avec les orientations du Ministère et du gouvernement.
- ③ **La cible 2 est atteinte.** Il y a une complémentarité entre le programme et les autres interventions du gouvernement québécois visant à soutenir l'entrepreneuriat. Bien qu'il existe certains chevauchements potentiels entre le PAE et différentes mesures visant les jeunes entrepreneurs, aucun chevauchement problématique n'est constaté. **Il est suggéré de maintenir le dialogue entre les ministères concernés afin d'assurer la complémentarité des programmes soutenant l'entrepreneuriat.**
- ③ **La cible 3 est atteinte.** Une grande majorité des organismes bénéficiaires (6/8) soulignent qu'ils devraient revoir leur modèle d'affaires sans l'aide du PAE pour réaliser leurs activités, et la majorité de la clientèle (58 %) indique qu'en l'absence du soutien de l'organisme bénéficiaire, elle aurait réalisé ses activités ou son projet en partie seulement ou pas du tout.



CHAPITRE 2

PERTINENCE DU PROGRAMME

2.2 UTILITÉ ET VALEUR AJOUTÉE POUR LA CLIENTÈLE

LES CIBLES

4. Utilité du programme reconnue par 70 % à 89 % de la clientèle du PAE.
5. Valeur ajoutée du programme reconnue par 70 % à 89 % de la clientèle du PAE.

Constats relatifs à la cible 4

Le programme est utile dans la mesure où il répond à un usage ou à une demande explicite de ses utilisateurs, soit les entrepreneurs dans ce cas-ci. L'utilité du PAE est sa valeur d'usage pour répondre adéquatement à un ou plusieurs besoins, en soutenant des projets ou des organismes qui offrent des services et de l'accompagnement aux entrepreneurs. Près de la totalité des répondants (97 %) estiment que l'organisme duquel ils ont reçu des services leur a été utile. Parmi les services offerts grâce au PAE, les répondants estiment que les éléments suivants sont utiles :

- 93 % considèrent que les séances de coaching utiles;
- 95 % considèrent que les séances de mentorat sont utiles;
- 95 % considèrent que les formations offertes sont utiles;
- 97 % considèrent que les outils et les activités de sensibilisation sont utiles;
- 92 % considèrent que le financement proposé est utile.

De plus, parmi les conseillers du Ministère utilisant le PAE, l'ensemble des répondants (6/6) considère que le PAE répond aux besoins particuliers de sa clientèle.

Constats relatifs à la cible 5

Pour 95 % de la clientèle des organismes bénéficiaires, le PAE représente une valeur ajoutée pour l'entrepreneuriat, alors que l'ensemble des organismes bénéficiaires considère que le PAE apporte une valeur ajoutée par rapport à d'autres types d'interventions du gouvernement du Québec.

La clientèle des organismes recense plusieurs éléments comme porteurs d'une valeur ajoutée, dont l'accès à des ressources compétentes et à des formations pertinentes, qui leur ont permis de mieux structurer leur entreprise, de connaître les différentes possibilités d'affaires dans leur domaine et de s'améliorer comme entrepreneurs. Les possibilités d'étendre leur réseau de contacts en rencontrant d'autres entrepreneurs sont également un élément positif pour plusieurs entrepreneurs.

De plus, l'ensemble des conseillers du Ministère consultés (6/6) considère que le PAE apporte une valeur ajoutée par rapport à d'autres types d'interventions du gouvernement du Québec, en particulier parce que celui-ci permet de financer des projets structurants et novateurs, en plus d'offrir aux entrepreneurs les services d'organismes. Sans le soutien du PAE, plusieurs conseillers sont d'avis que les services offerts par les organismes bénéficiaires ne seraient pas de la même qualité.

AVIS



COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATRICE SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 2

Les résultats sont jugés très satisfaisants, car les deux cibles sont dépassées.

- Ⓐ **La cible 4 est dépassée.** L'utilité du programme est confirmée par sa clientèle et par les conseillers du Ministère.
- Ⓐ **La cible 5 est dépassée.** Le PAE représente une valeur ajoutée pour la majorité de sa clientèle. Cet avis est également partagé par les organismes bénéficiaires et les conseillers du Ministère. La clientèle des organismes bénéficiaires a recensé plusieurs éléments positifs venant des services reçus des différents organismes.



CHAPITRE 3

EFFICACITÉ DU PROGRAMME

3.1 ATTEINTE DES RÉSULTATS IMMÉDIATS VISÉS (EXTRANTS)

LES CIBLES (EN GRAS, LES RÉSULTATS VISÉS DANS LE CADRE NORMATIF DU PROGRAMME)

6. Amélioration de la perception à l'égard du métier d'entrepreneur.
7. Accroissement des compétences entrepreneuriales et du savoir-être des entrepreneurs.
8. Augmentation des activités entrepreneuriales par des groupes sous-représentés ou défavorisés.
9. Amélioration de l'accessibilité au financement par des clientèles ayant des besoins spécifiques.
10. Démarrage d'entreprises technologiques innovantes (*startups*).

Constats relatifs à la cible 6

Au cours de la période évaluée, plusieurs activités de sensibilisation au métier d'entrepreneur ont été mises en œuvre par les organismes bénéficiaires. Le graphique 3.1 présente plus en détail les résultats liés à la prestation de services des organismes bénéficiaires du PAE.

Les activités de sensibilisation ont pris plusieurs formes, dont des rencontres grand public, des webinaires, des salons ou encore des colloques. Les organismes ont également utilisé les médias sociaux, les plateformes numériques ou encore les communiqués de presse afin de diffuser de l'information aux entrepreneurs.

Comparativement à la dernière évaluation, le nombre de rencontres organisées a diminué, passant de 11 725 en moyenne par année pour la période de 2014 à 2017 à 191 en moyenne par année pour la période de 2017 à 2020. Il est à noter que plusieurs organismes qui étaient financés par le PAE en 2017 sont maintenant financés par décret. Ces organismes sont exclus du périmètre de la présente évaluation, ce qui explique la différence importante entre le nombre d'activités de sensibilisation réalisé lors de la dernière période d'évaluation et lors de celle-ci. Cette situation s'applique à plusieurs indicateurs.

Constats relatifs à la cible 7

Des activités de formation, de mentorat et de coaching auxquelles plusieurs entrepreneurs ont participé ont eu lieu à chacune des années évaluées. Près de l'ensemble des organismes consultés (7/8) ont réalisé des activités de formation, de coaching et de mentorat.

Pour les activités de coaching et de mentorat, les entrepreneurs ont eu accès à des entrepreneurs expérimentés ou à des coachs et des professionnels ayant une expertise dans un domaine précis.

Graphique 3.1

Résultats liés à la prestation de services à la clientèle par les organismes bénéficiaires (moyennes annuelles, cibles 6 et 7)

Sensibilisation à l'entrepreneuriat

	96	Outils élaborés
	996	Publications et communiqués
	191	Rencontres organisées
	28 395	Entrepreneurs sensibilisés

Coaching et mentorat

	951	Séances de coaching et de mentorat
	1 568	Participants
	999	Heures

Formation

	594	Séances de formation
	11 106	Participants
	1 736	Heures

Source : Requêtes d'information adressées aux organismes bénéficiaires. Compilation MEI.



CHAPITRE 3

EFFICACITÉ DU PROGRAMME

Les services reçus de la part des organismes ont contribué à améliorer les connaissances et les compétences des entrepreneurs. Plus de 90 % de la clientèle considère que le PAE a contribué à améliorer le développement de connaissances en continu, le développement d'un réseau d'affaires, les aptitudes personnelles ainsi que le métier d'entrepreneur. Pour une plus petite proportion de la clientèle, le PAE a contribué à améliorer les connaissances sur le montage financier de projets (60 %), les différentes formes de financement (70 %), la conception de projet (78 %) et les habiletés en communication (83 %).

Constats relatifs à la cible 8

Le nombre d'entreprises soutenues par les organismes bénéficiaires du programme s'est maintenu depuis la dernière évaluation. Pour la période évaluée, les huit organismes consultés ont soutenu 21 794 entreprises. Lors de la dernière évaluation, on comptait 22 637 entreprises soutenues. Le graphique 3.2 présente le stade de vie des entreprises soutenues. Comme mentionné plus haut, il est à noter que plusieurs organismes financés par le PAE en 2017 sont maintenant financés par décret et que ces organismes sont exclus du périmètre de l'évaluation.

Des entreprises sont soutenues dans l'ensemble des régions administratives du Québec, mais une majorité provient de Montréal (54 %) et de la Montérégie (15 %).

Le graphique 3.3 présente plus en détail le nombre de projets soutenus par le PAE selon ses volets, alors que le graphique 3.4 présente la répartition des aides financières accordées selon les volets du programme.

Constats relatifs à la cible 9

Au cours de la période évaluée, au moins sept entrepreneurs ont reçu du financement dans le périmètre de l'évaluation. Ce financement provient principalement de l'École d'entrepreneurs de Beauce, qui a accordé des prêts d'honneur pour faciliter l'accès à ses programmes Élite et Émergence aux entrepreneurs répondant aux critères des programmes, mais pour qui l'investissement financier était plus difficile.

Dans le cas particulier d'Anges-Québec, les anges investisseurs ont investi dans 54 entreprises en 2020. De plus, les organismes sondés n'offrant pas de financement aux entrepreneurs dirigent leur clientèle vers les ressources offrant du financement lorsque nécessaire.

Comparativement à 2017, le programme finance peu d'organismes offrant du financement aux entrepreneurs. Lors de la dernière évaluation, les données provenaient principalement de Femmessor, de MicroEntreprendre et de Filaction. Le périmètre de l'évaluation ne prend pas en compte ces organismes, puisqu'ils ne sont plus financés par le programme, mais plutôt par décret pour ce qui est de Femmessor et de MicroEntreprendre.

Graphique 3.2

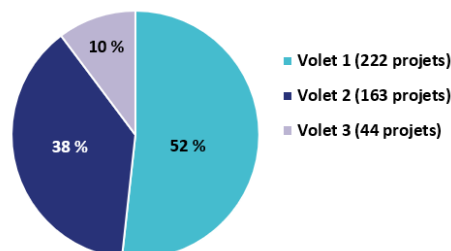
Portrait des entreprises soutenues,
du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020

21 794	entreprises soutenues, dont :
75 %	en création ou en démarrage
23 %	en consolidation ou en croissance
2 %	en acquisition ou en transfert

Source : Requêtes d'information adressées aux organismes bénéficiaires. Compilation MEI.

Graphique 3.3

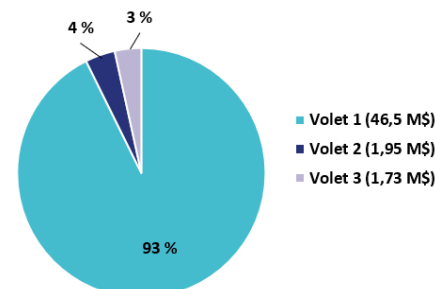
Répartition des projets soutenus par volet,
du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020



Source : Fichier de données Clientis. Compilation MEI.

Graphique 3.4

Répartition des aides financières par volet,
du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020



Source : Fichier de données Clientis. Compilation MEI.



CHAPITRE 3

EFFICACITÉ DU PROGRAMME

Constats relatifs à la cible 10

Plusieurs organismes bénéficiaires du PAE soutiennent de nouvelles entreprises innovantes à fort potentiel de croissance. Pour la période évaluée, 489 nouvelles entreprises innovantes ont été soutenues, principalement par Angés-Québec, OSEntreprendre, l'IDP et Continuums. Ces entreprises ont développé de nouveaux logiciels, de nouveaux procédés ou de nouveaux produits, dont certains qui sont en phase de commercialisation.

De plus, les aides financières accordées par le Ministère dans le cadre du PAE ont permis de contribuer au démarrage d'entreprises technologiques innovantes selon trois des six conseillers du Ministère consultés, alors que les trois autres mentionnent ne pas savoir.

AVIS

COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATRICE SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 3

ⓑ

Les résultats sont jugés satisfaisants, car quatre cibles sont atteintes et une cible est dépassée. À cet égard, les faits suivants sont constatés :

- ⓑ **La cible 6 est atteinte.** Les organismes ont réalisé de nombreuses activités de sensibilisation et d'information auprès de plusieurs entrepreneurs, améliorant la connaissance et la perception du métier d'entrepreneur. La diminution du nombre d'activités de sensibilisation en comparaison avec la dernière évaluation s'explique par le fait que des organismes sont maintenant financés par décret.
- Ⓐ **La cible 7 est dépassée.** Plusieurs activités de formation, de coaching et de mentorat ont eu lieu. Celles-ci ont permis aux entrepreneurs d'améliorer leurs connaissances et leurs compétences sur plusieurs aspects.
- ⓑ **La cible 8 est atteinte.** Le nombre d'entreprises soutenues s'est maintenu depuis la dernière évaluation.
- ⓑ **La cible 9 est atteinte.** Des entreprises ont pu bénéficier d'une forme de financement de la part de certains organismes soutenus par le PAE. Cela étant dit, le constat exclut les organismes offrant de façon importante une forme de financement aux entrepreneurs, tels que Femmessor et MicroEntreprendre, puisqu'ils sont financés par décret. **Lors du renouvellement du cadre normatif du programme, une réflexion concernant les résultats visés liés aux prêts et aux montants accordés aux entreprises est suggérée. Les données actuelles concernent seulement quelques entreprises ayant bénéficié d'un financement et non un bassin important d'entreprises, comme constaté lors de la dernière évaluation.**
- ⓑ **La cible 10 est atteinte.** Au cours de la période évaluée, plusieurs nouvelles entreprises innovantes ont été soutenues. Celles-ci ont développé de nouvelles technologies ou de nouveaux produits, dont certains qui sont en phase de commercialisation.



CHAPITRE 3

EFFICACITÉ DU PROGRAMME

3.2 ATTEINTE DES RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES VISÉS (EFFETS)

LES CIBLES (EN GRAS, LES RÉSULTATS VISÉS DANS LE CADRE NORMATIF DU PROGRAMME)

- 11. Soutien à la croissance des *startups* et amélioration de leur taux de survie.**
- 12. Amélioration du taux de survie des entreprises soutenues.**
13. Au moins trois cas à succès provenant de projets structurants issus des TAE.
14. Au moins trois cas à succès provenant de projets structurants liés au développement de *startups*.

Constats relatifs à la cible 11

Le volet 1 du PAE permet de soutenir le fonctionnement des incubateurs et des accélérateurs d'entreprises technologiques, ce qui permet d'accompagner plusieurs nouvelles entreprises innovantes dans leur projet. Pour les nouvelles entreprises innovantes soutenues par Continuum, le taux de survie atteint 76 %. Afin d'augmenter le taux de survie de ces entreprises, l'organisme souligne avoir dirigé davantage d'entreprises vers ses partenaires mieux outillés pour les entreprises en prédémarrage au cours de la dernière année, pour se concentrer sur les entreprises au stade de la commercialisation. De plus, les bons d'incubation, le référencement et le maillage avec des *startups* plus avancées sont des mesures utilisées afin de bien soutenir les nouvelles entreprises innovantes.

Les données disponibles ne permettent pas de rendre compte de la croissance du chiffre d'affaires ou du nombre d'emplois de ces entreprises. Par ailleurs, le nombre de nouvelles entreprises technologiques innovantes soutenues a augmenté de 19 % au cours de la période évaluée.

Constats relatifs à la cible 12

Au moins 21 794 entreprises ont été soutenues par les organismes bénéficiaires du PAE au cours de la période évaluée. Le taux de survie des entreprises soutenues après deux ans est de 86 %, soit un peu moins que le niveau de 88 % mesuré pour la période de 2014 à 2017.

Selon les organismes bénéficiaires consultés, l'accompagnement lors du développement de l'entreprise, le codéveloppement ainsi que l'accès à des formations et à des ressources pertinentes contribuent à la survie des entreprises. De plus, la majorité des conseillers du Ministère consultés (4/6) considèrent que le PAE a contribué à améliorer le taux de survie des entreprises.

Constats relatifs à la cible 13

Les projets structurants issus des TAE ont donné lieu à plusieurs cas à succès. Les cas à succès ci-dessous illustrent les retombées des projets soutenus, qui ont favorisé la concertation et la mobilisation des entrepreneurs et des intervenants locaux de différentes régions. D'autres cas à succès sont présentés à l'annexe 2.A – Cas à succès.

• Cas à succès 1

L'un des projets concerne une initiative d'une TAE visant à stimuler la fibre entrepreneuriale des jeunes du niveau collégial. Il est né d'une volonté conjointe de ses membres et vise à mobiliser les jeunes autour d'enjeux qui les concernent dans le but de les inclure dans les solutions et de faire rayonner les compétences de la relève à travers un parcours stimulant (ateliers d'accompagnement des jeunes dans l'élaboration de leurs projets) aux retombées concrètes et mesurables, le tout sanctionné par des bourses aux projets lauréats. Cette initiative, créée en 2016, a gagné en popularité au fil des ans auprès de son public cible. Chaque édition est une occasion renouvelée de collaboration entre les différents acteurs du développement économique. Selon son plus récent rapport, l'édition 2018, dont les activités se sont étalées d'octobre à novembre, aura permis de mobiliser :

- Sept cégeps, dont 14 enseignants et 112 étudiants;
- Quatre des six pôles du réseau PME MTL, soit au total 21 personnes, dont sept en tant que membres du jury;
- Neuf entrepreneurs locaux, dont sept conférenciers et deux membres du jury;
- Le Centre d'étude en responsabilité sociale et écocitoyenneté du Collège de Rosemont.



CHAPITRE 3

EFFICACITÉ DU PROGRAMME

Cette grande mobilisation a entraîné :

- La création de plusieurs projets, dont 33 projets finalistes;
- La remise de dix bourses totalisant 5 500 \$ aux dix meilleures idées, dont une bourse au projet qui a le mieux intégré le volet de responsabilité sociale et environnementale dans sa formulation;
- La sensibilisation de près de 700 étudiants au sujet de l'entrepreneuriat;
- La création d'un club entrepreneurial dans un des cégeps;
- L'orientation des étudiants vers un programme d'échange entrepreneurial à l'international;
- La formation et coaching des étudiants dans la présentation de leurs projets d'affaires;
- La mobilisation d'un réseau de partenaires d'affaires en vue de soutenir les étudiants dans leur volonté d'entreprendre.

• Cas à succès 2

Un projet a permis à des jeunes du secondaire qui s'impliquaient dans le département des arts de créer et d'administrer un incubateur jeunesse, présenté sous forme de nouveau programme scolaire. Les jeunes ont été accompagnés par des organismes de soutien à l'entrepreneuriat de la région. Une approche entrepreneuriale a été adoptée afin d'intégrer les jeunes dans le processus de réalisation et de développer leur sentiment d'appartenance au projet. Les jeunes ont participé à la planification, à l'organisation et à la réalisation de toutes les étapes du projet, favorisant le développement de plusieurs compétences. Les retombées du projet sont les suivantes :

- Élargir et diversifier la base entrepreneuriale : Grâce à la mise en place de ce nouveau programme alliant les arts et l'entrepreneuriat, le département artistique devient le tremplin d'une expérience entrepreneuriale. Par le biais des arts, les étudiants de tous les niveaux seront mis en contact avec les principes d'une entreprise, de la conception à la mise en vente en passant par la production, l'établissement de partenariats avec le milieu, l'apprentissage terrain des finances et de la gestion liée à leurs objectifs ainsi que le marketing et l'expérience unique du métier d'entrepreneur.
- Favoriser la concertation et la mobilisation des entrepreneurs et des différents intervenants locaux et régionaux en matière d'entrepreneuriat : Le nouveau programme d'entrepreneuriat crée des ponts stratégiques avec les partenaires du milieu des affaires. Un accompagnement réalisé par les partenaires est planifié afin de former les jeunes pour chaque étape de la mise en action d'un plan d'affaires et de la réalisation de leurs objectifs pour leur entreprise. Par ce phénomène de formation et de contacts avec l'ensemble des jeunes d'une région, le projet se veut une occasion de promotion des ressources et des possibilités en entrepreneuriat afin que les jeunes considèrent le métier d'entrepreneur comme une réalité. Ce passage des jeunes dans l'incubateur permettra de faire émerger une relève potentielle réelle pour la reprise des entreprises et un plus grand investissement ainsi qu'un intérêt accru de la jeunesse pour le dynamisme économique de la région. Enfin, les partenariats créés en accompagnement, en formation, en soutien technique et terrain ainsi qu'en développement de produits, etc., favorisent la concertation et l'intégration des ressources locales au profit du territoire et des nouvelles générations.

• Cas à succès 3

Un projet soutenu par le volet 2 consistait à faire partager l'expertise des membres d'une TAE auprès du public par le biais d'ateliers gratuits destinés aux entrepreneurs appelés le TRAIN. Les membres étaient invités à proposer volontairement un atelier et La Station s'occupait d'en faire la promotion. L'objectif était d'éduquer et de transmettre les connaissances des entrepreneurs par l'entremise d'échanges en atelier. À la suite du succès des ateliers de la première saison, le projet se poursuit en bonifiant l'expérience pour la prochaine saison afin de positionner cette série comme une référence en matière de contenu éducatif sur l'entrepreneuriat. Le projet a eu les retombées suivantes :

- Encourager la réussite des entrepreneurs de la région et démontrer l'expertise locale;
- Outiller d'autres entrepreneurs et la population en général sur des sujets entrepreneuriaux.

Avec ce projet, il est proposé à plusieurs collaborateurs d'avoir une importante vitrine en s'associant à des chroniques qui paraîtront chaque semaine. Parmi les partenaires qui ont un lien important avec le contenu



CHAPITRE 3

EFFICACITÉ DU PROGRAMME

déployé, on note les organismes de développement économique et de financement, les établissements d'enseignement, les chambres de commerce, etc.

Constats relatifs à la cible 14

Les projets soutenus dans le cadre du volet 3 ont donné lieu à des cas à succès, notamment pour le développement et la mise en marché de nouvelles technologies. Les cas à succès ci-dessous illustrent les retombées des projets soutenus qui ont permis à différentes entreprises de se développer.

• Cas à succès 1

Une entreprise fondée par deux jeunes entrepreneurs incubés chez Centech a reçu une subvention de 25 k\$ dans le cadre des projets d'innovation des jeunes entreprises innovantes (*startups*). L'entreprise offre un service d'effarouchement pour les lieux d'enfouissement technique, les aéroports et les agriculteurs avec des tourelles laser robotisées. Cette technologie est en mesure de détecter, positionner et éloigner les oiseaux indésirables près des lieux mentionnés. À la suite du dépôt du projet, deux firmes de capital de risque ont investi un montant de plus de 400 k\$. L'entreprise a également signé des contrats au Canada et à l'extérieur du Canada, en plus d'avoir signé des ententes de 40 k\$.

• Cas à succès 2

Une entreprise du domaine de l'intelligence artificielle a bénéficié d'une subvention de 25 k\$ dans le cadre du projet d'innovation des jeunes entreprises innovantes. L'entreprise utilise l'intelligence artificielle pour aider les médecins à prendre de meilleures décisions de traitement dans le domaine de la santé mentale. La technologie mise de l'avant par l'entreprise a permis le développement d'un système d'aide à la décision clinique avec des techniques d'apprentissage en profondeur. La réalisation du projet a permis à l'entreprise d'obtenir un contrat d'une valeur de 100 k\$ avec un premier client. De plus, l'entreprise a gagné un prix de 35 k\$ et la première place au IBM Watson AI XPRIZE.

• Cas à succès 3

Une entreprise en démarrage qui se spécialise dans le développement de solutions numériques ayant pour objectif d'améliorer les soins au patient a reçu une subvention de 25 000 \$ dans le cadre des projets d'innovation des jeunes entreprises innovantes. L'entreprise offre des outils technologiques qui permettent l'optimisation des tâches constituant la chaîne des soins préhospitaliers. L'application permet d'économiser un temps précieux pour les paramédicaux. Depuis la signature du projet d'innovation, l'application iPhone a été mise en marché au printemps 2019, et 175 k\$ de contrats récurrents ont été signés. L'entreprise estime également que plus de 2 M\$ en contrats sont en négociation pour des revenus potentiels et récurrents. De plus, l'entreprise a obtenu 1,75 M\$ en capital de risque. Le chiffre d'affaires de l'entreprise est passé d'environ 200 k\$ à 499 k\$ en un an.

• Cas à succès 4

Une jeune entreprise se spécialisant dans l'intelligence artificielle appliquée à l'imagerie cardiovasculaire a reçu une subvention de 25 k\$ dans le cadre des projets d'innovation des jeunes entreprises innovantes. Le mandat de l'entreprise est de produire des outils automatiques, instantanés et précis afin d'assister et d'accélérer les processus de diagnostic. Les retombées du projet pour l'entreprise ont été son acquisition par un chef de file mondial des solutions en imagerie cardiaque.

• Cas à succès 5

Une entreprise du domaine des biotechnologies a réalisé un projet visant le développement de son plan d'affaires, ainsi que de son plan de développement clinique et préclinique. Ce projet a bénéficié de plusieurs aides du Ministère, dont une aide du Programme innovation, de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation et de la mesure des bons d'incubation en sciences de la vie. Ce projet a permis à l'entreprise d'aller chercher un investissement de 35 M\$ en série B.



CHAPITRE 3

EFFICACITÉ DU PROGRAMME

AVIS



COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATRICE SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 4

Les résultats sont jugés satisfaisants, avec deux cibles atteintes et deux cibles dépassées.

- ② **La cible 11 est atteinte.** Le nombre de nouvelles entreprises technologiques innovantes soutenues a augmenté au cours de la période évaluée. De plus, le taux de survie de celles-ci atteint 76 %.
- ② **La cible 12 est atteinte.** Le taux de survie des entreprises a légèrement diminué depuis la dernière évaluation, passant de 88 % pour la période de 2014 à 2017 à 86 % pour la période de 2017 à 2020.
- ① **La cible 13 est dépassée.** Plusieurs cas à succès ont été reçus en lien avec les projets issus des TAE, qui ont eu des retombées importantes pour les différentes régions. Ces projets ont notamment permis de sensibiliser les jeunes aux possibilités entrepreneuriales de leur région, ainsi que de développer le réseau des entrepreneurs locaux.
- ① **La cible 14 est dépassée.** Cinq cas à succès de projets structurants en soutien à l'innovation ont été présentés. Ces projets ont permis aux entreprises de développer et de mettre en marché de nouvelles technologies, en plus de se faire connaître dans leur domaine.

3.3 OBTENTION DE RETOMBÉES SOCIOÉCONOMIQUES POSITIVES

LES CIBLES

- 15. Taux de remboursement des prêts accordés par les organismes bénéficiaires d'au moins 50 %.
- 16. Contribution du programme à l'emploi et à la création de richesse au Québec.
- 17. Des perceptions positives à l'égard du PAE pour la majorité des répondants.

Constats relatifs à la cible 15

L'évaluation n'a pas été en mesure d'analyser cet indicateur. Comme présenté à l'indicateur 9, le périmètre de l'évaluation se concentre sur les organismes financés dans le cadre du PAE, ce qui exclut Femmessor et MicroEntreprendre, qui offrent des prêts traditionnels. Dans les cas des organismes financés par le PAE pour la période évaluée, les prêts accordés ne sont pas traditionnels et concernent des projets particuliers.

Constats relatifs à la cible 16

Pour la période évaluée, la majorité des organismes bénéficiaires consultés (6/8) considèrent que des emplois ont été créés ou maintenus chez leur clientèle, alors que les deux autres organismes mentionnent ne pas savoir. Le constat est partagé avec la clientèle sondée. Une proportion de 91 % de celle-ci mentionne que le nombre d'emplois au sein de l'entreprise s'est maintenu ou a augmenté, ce qui équivaut à 844 nouveaux emplois depuis 2017. De plus, 35 % des répondants indiquent que les services reçus de l'organisme ont contribué au maintien de leur entreprise.

La création de richesse liée aux activités et aux projets financés par le PAE est estimée à 8,1 M\$. Elle correspond à la valeur actuelle nette, c'est-à-dire à la différence entre les retombées et les coûts économiques des aides financières versées aux organismes et aux projets soutenus par le programme. L'annexe 2.A présente plus en détail le mode de calcul.

Graphique 3.5

Retombées socioéconomiques du PAE, du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020



Contribution à la création de
→ **844 emplois**



Création de richesse estimée à
→ **8,1 M\$**

Source :

Requêtes d'information adressées aux organismes bénéficiaires. Compilation MEI.



CHAPITRE 3

EFFICACITÉ DU PROGRAMME

Constats relatifs à la cible 17

De façon générale, la majorité des parties consultées ont une perception positive des retombées du PAE. Le programme a notamment permis à la clientèle des organismes bénéficiaires de développer ses compétences entrepreneuriales et de bonifier son offre de service. De plus, pour les conseillers du Ministère consultés, le programme a contribué à bonifier l'offre de services de soutien à l'entrepreneuriat et à diversifier la population entrepreneuriale. Par ailleurs, peu d'entreprises sondées et la moitié des conseillers du Ministère consultés (3/6) considèrent l'accès à une forme de financement comme une retombée du PAE, ce qui est cohérent avec les éléments observés lors de l'évaluation. Comparativement à ce qui a été observé lors de la dernière évaluation, peu d'organismes offrent du financement aux entrepreneurs.

Pour les organismes bénéficiaires, le PAE a permis de contribuer à bonifier l'offre de services de soutien à l'entrepreneuriat, de faciliter l'accès au financement des entreprises et d'améliorer le taux de survie de celles-ci.

AVIS



COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATRICE SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 5

Les résultats sont jugés satisfaisants, car les deux cibles sont atteintes.

Cible 15. L'évaluation n'a pas été en mesure d'analyser cet indicateur puisque les données disponibles ne concernent pas des prêts traditionnels.

③ **La cible 16 est atteinte.** Le programme a contribué à créer des emplois parmi les entreprises clientes des organismes bénéficiaires. De plus, la création de richesse liée aux activités et aux projets financés par le PAE est estimée à 8,1 M\$. Ce résultat est inférieur à celui qui a été observé lors de la dernière évaluation (22 M\$).

③ **La cible 17 est atteinte.** Dans l'ensemble, la majorité des répondants consultés ont des perceptions positives quant aux retombées du PAE, qui varient selon les parties prenantes. Les retombées concordent avec certains résultats visés du programme, dont l'accroissement des compétences entrepreneuriales et du savoir-être des entrepreneurs. Cependant, peu de répondants et la moitié des conseillers du Ministère sont d'avis que le programme a permis de faciliter l'accès à une forme de financement.



CHAPITRE 4

EFFICIENCE DU PROGRAMME

4.1 EFFICIENCE DU PROGRAMME

LES CIBLES

18. Effet de levier de l'aide financière du Ministère compris entre 1 et 2.
19. Ratio de rendement de la dépense publique compris entre 1 et 2.

Constats relatifs à la cible 18

Le graphique 4.1 présente l'effet de levier de l'aide financière du Ministère dans les trois volets du PAE. Pour la période évaluée, l'aide financière accordée a généré un effet de levier de 1,6. Autrement dit, chaque dollar d'aide financière a généré un investissement de 1,60 dollar dans les projets et activités d'entrepreneuriat issus du PAE.

Au total, le programme a soutenu 429 projets qui ont contribué à 130,6 M\$ d'investissement. Les apports du milieu totalisent 80,4 M\$. L'aide financière accordée par le Ministère a totalisé 50,18 M\$, dont 46,5 M\$ pour le volet 1, 1,95 M\$ pour le volet 2 et 1,73 M\$ pour le volet 3.

L'effet de l'aide financière accordée dans le cadre du programme sur l'investissement de source privée dans les projets a été évalué :

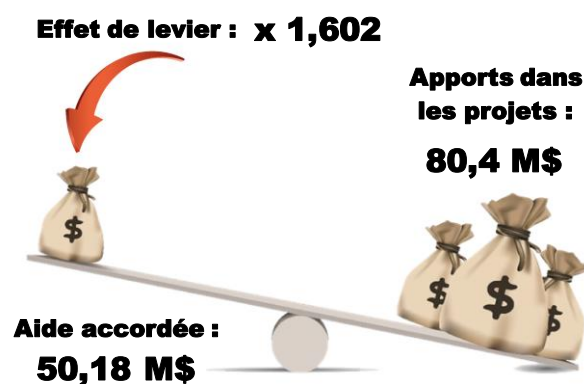
- L'effet de levier sur l'investissement de source privée est évalué à 1,31, soit 65,8 M\$⁹ d'investissement de source privée dans les projets soutenus pour 50,18 M\$ d'aide financière accordée.

Constats relatifs à la cible 19

Le ratio de rendement de la dépense publique est estimé à 1,09 pour l'aide apportée aux organismes bénéficiaires et aux entreprises clientes du PAE pendant la période évaluée. La dépense publique est estimée à 94,3 M\$ et **les retombées économiques sont évaluées à 102,5 M\$**. Les détails de l'analyse sont disponibles à l'annexe 2.A. Les bénéfices indirects ont été calculés à partir de la marge bénéficiaire de 148 répondants au sondage. L'approche est conservatrice et estime l'effet du programme pour une portion seulement des entreprises ayant reçu des services de sa part.

Graphique 4.1

Effet de levier de l'aide financière accordée au PAE, du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020



Source : Documentation administrative du programme.
Compilation MEI.

⁹ L'analyse a été réalisée à partir des constats de 2017 sur les investissements de source privée dans les projets, équivalant à 53 % du coût total des projets soutenus. La méthode de calcul est présentée à l'annexe 2.A dans les retombées directes.



CHAPITRE 4

EFFICIENCE DU PROGRAMME

AVIS



COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATRICE SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 6

Les résultats sont jugés satisfaisants, car les deux cibles sont atteintes.

- ③ La cible 18 est atteinte. L'effet de levier généré par le programme est de 1,6.
- ③ La cible 19 est atteinte. Le ratio de rendement de la dépense publique est estimé à 1,09. Il y a une différence avec le ratio de rendement estimé lors de la dernière évaluation (1,40), puisque plusieurs organismes finançant des entreprises ne sont plus dans le périmètre de l'évaluation, ce qui diminue l'apport privé venant des entreprises.



CHAPITRE 5

CONFORMITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE

5.1 CONFORMITÉ OPÉRATIONNELLE DU PROGRAMME

LES CIBLES

20. Respect des balises normatives du cadre normatif.
21. Conformité aux principes de bonnes pratiques de gestion axée sur les résultats et de gouvernance.

Constats relatifs à la cible 20

Dans l'ensemble, les fonds alloués au programme ont été utilisés en conformité avec les balises normatives de son cadre normatif pour les trois volets. Les clientèles admises ont été conformes aux clientèles admissibles, permettant aux organismes de soutien à l'entrepreneuriat et aux entrepreneurs de réaliser des projets entrepreneuriaux et innovants. Les montants d'aide ont été respectés pour le financement du fonctionnement des organismes. Le Ministère finance également des organismes de soutien à l'entrepreneuriat par décret lorsque les normes du PAE ne peuvent pas être respectées.

Par ailleurs, on constate une imprécision en lien avec le montant d'aide maximal pouvant être accordé dans le volet 1. Ce volet finance des projets et le fonctionnement d'organismes, ce qui prête à confusion concernant le montant d'aide maximal de 1,5 M\$ pouvant être accordé sur une période de trois ans. Deux organismes ont bénéficié de plus d'une subvention dans ce volet pour des projets différents, d'un montant de 1,5 M\$ et moins, totalisant plus de 1,5 M\$ pour une période de trois ans. À l'exception de ceux-ci, le taux maximum d'aide et le montant maximum d'aide financière sont conformes pour l'ensemble des volets. La convention indique qu'une convention d'aide financière est signée entre le Ministère et l'organisme ou l'entreprise pour chacune des aides financières accordées. Celle-ci indique notamment les modalités de versement de l'aide et les obligations de l'organisme ou de l'entreprise, telles que la production d'un rapport final des activités réalisées.

Également, tous les conseillers du Ministère (6/6) constatent que les clientèles admissibles, le processus d'analyse des demandes et les projets admissibles ont été respectés. De plus, cinq des six conseillers consultés constatent que les dépenses admissibles sont respectées.

Constats relatifs à la cible 21

De façon générale, de saines pratiques ont été utilisées pour la gestion du PAE. Le cadre normatif présente la raison d'être et les objectifs du programme pour chacun des volets, ainsi que les balises normatives à respecter. Celui-ci présente également les résultats visés du programme ainsi que des indicateurs de mesure pouvant être utilisés pour les conventions, selon la nature des projets soutenus.

De plus, des mécanismes de gestion du risque sont utilisés, notamment grâce au point 7 du cadre normatif, qui présente les modalités de gestion du programme pour l'ensemble des volets. Cette section indique que toute aide financière accordée doit faire l'objet d'une convention d'aide financière précisant les obligations de chacune des parties.

Des outils sont utilisés pour réaliser le suivi des résultats et la reddition de comptes. Les formulaires et les conventions d'aide financière sont disponibles dans l'intranet du Ministère. En outre, l'utilisation du système de gestion Clientis permet de réaliser un suivi des aides financières et du statut des projets.

Graphique 5.1

Balises du cadre normatif



- ☒ Clientèles admissibles
- ☒ Projets admissibles
- ☒ Dépenses admissibles
- ☒ Montant maximum d'aide

Source : Documentation administrative du programme.
Compilation MEI.

Graphique 5.2

Pratiques de gestion du PAE



- ☒ Objectifs fixés dès le départ
- ☒ Mécanisme de gestion du risque
- ☒ Suivi des aides financières
- ☒ Suivi des résultats des projets

Source : Documentation administrative du programme.
Compilation MEI.



CHAPITRE 5

CONFORMITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE

Pour l'ensemble des conseillers du Ministère consultés (6/6), le niveau d'efficacité des outils mis au point par le Ministère par rapport aux besoins des organismes de soutien à l'entrepreneuriat est adéquat. De plus, la majorité de ceux-ci (5/6) considère que les outils de gestion sont adéquats par rapport aux besoins des conseillers qui travaillent avec les organismes bénéficiaires du PAE. Toutefois, les conseillers soulignent que les modèles de convention et les formulaires pourraient être revus afin de mieux répondre au besoin du financement et être allégés. Par ailleurs, le programme ne propose pas de guide de gestion. Finalement, au moins cinq des six conseillers du Ministère consultés considèrent que les pratiques suivantes de gestion axée sur les résultats sont utilisées dans l'administration du programme :

- La formulation d'objectifs et de résultats dans le cadre normatif;
- L'inclusion d'objectifs et de cibles dans les conventions d'aide financière des organismes bénéficiaires du PAE;
- La réalisation d'un suivi par le Ministère à l'égard des résultats des organismes bénéficiaires;
- La présence de mécanismes de gestion des risques au cours de l'analyse et du suivi des projets financés;
- La reddition de comptes par les organismes bénéficiaires.

De plus, les organismes bénéficiaires ont adopté et utilisé au moins cinq des sept pratiques de gestion axée sur les résultats présentées au graphique 5.3.

Graphique 5.3

Pratiques de gestion axée sur les résultats chez les organismes bénéficiaires

- ☒ Planification stratégique (8/8)
- ☒ Planification budgétaire (8/8)
- ☒ Suivi des résultats (8/8)
- ☒ Suivi des aides financières accordées (5/8)
- ☒ Mécanisme de gestion du risque (5/8)
- ☒ Gouvernance adéquate (7/8)
- ☒ Reddition de comptes annuelle (7/8)

Source : Requêtes adressées aux organismes bénéficiaires.
Compilation MEI.

AVIS



COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATRICE SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 7

Les résultats sont jugés satisfaisants, car les deux cibles sont atteintes.

- ③ **Les cibles 20 et 21 sont atteintes.** Dans l'ensemble, les balises du cadre normatif ont été respectées. De plus, les pratiques de gestion axée sur les résultats ont été respectées dans l'administration du programme et chez les organismes bénéficiaires. Cependant, une imprécision en lien avec le montant d'aide maximal pouvant être accordé dans le volet 1 et l'absence d'un guide de gestion font en sorte qu'il est impossible de valider l'information. **Il y aurait lieu d'explorer la possibilité de réaliser un guide de gestion ou un autre document permettant d'apporter davantage de précisions et d'explications sur les normes du programme, notamment pour les montants maximums d'aide pouvant être accordés selon les différents volets, afin d'outiller les conseillers et de s'assurer que les organismes bénéficient des mêmes montants d'aide financière.**



CHAPITRE 5

CONFORMITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE

5.2 SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE ET DES ORGANISMES SOUTENUS

LES CIBLES

- 22. Taux de satisfaction des entreprises à l'égard du programme compris entre 75 % et 89 %.
- 23. Taux de satisfaction des organismes à l'égard du programme compris entre 75 % et 89 %.

Constats relatifs à la cible 22

La clientèle des organismes bénéficiaires est satisfaite à 97 % de l'ensemble des services reçus. Le graphique 5.4 détaille le niveau de satisfaction de la clientèle. Les éléments pour lesquels la satisfaction est la plus élevée sont l'expertise et les compétences des employés de l'organisme (97 % des répondants se disent satisfaits) et la qualité des échanges avec le personnel de l'organisme (99 % des répondants se disent satisfaits).

Constats relatifs à la cible 23

L'ensemble des organismes consultés (8/8) se disent satisfaits du PAE en général. Les éléments les plus appréciés sont la prise en compte des problématiques entrepreneuriales du Québec par le programme (7/8 se disent satisfaits), les ressources qu'il offre (8/8 se disent satisfaits) et le montant d'aide financière reçu (8/8 se disent satisfaits). Les organismes mentionnent que le financement leur permet d'accompagner, de sensibiliser, d'informer et de former les entrepreneurs.

Les éléments moins appréciés par les organismes touchent le niveau de collaboration entre les organismes de soutien à l'entrepreneuriat soutenus par le PAE et la reddition de comptes exigée (5/8 se disent satisfaits). Certains organismes mentionnent qu'il serait avantageux que les organismes financés par le PAE soient mis en contact afin de faciliter la collaboration entre eux, ce qui leur permettrait de collaborer et de mieux soutenir les entreprises. De plus, certains soulignent que la reddition de comptes demandée est importante pour eux.

Graphique 5.4

Taux de satisfaction à l'égard du PAE (cibles 22 et 23)

Clientèle



L'ensemble des services reçus ($n = 316$)

97 % → Satisfaits (42 % très satisfaits)



L'expertise et les compétences des employés ($n = 309$)

97 % → Satisfaits (67 % très satisfaits)



La qualité des échanges avec le personnel ($n = 295$)

99 % → Satisfaits (62 % très satisfaits)



La prise en compte du besoin ($n = 292$)

96 % → Satisfaits (59 % très satisfaits)



Le suivi réalisé ($n = 258$)

86 % → Satisfaits (53 % très satisfaits)



Les mesures prises pour limiter les risques financiers ($n = 167$)

90 % → Satisfaits (28 % très satisfaits)

Organismes bénéficiaires



Le PAE dans son ensemble ($n = 8$)

8/8 organismes satisfaits
(6 très satisfaits)

Sources : Sondage auprès de la clientèle des organismes bénéficiaires et requêtes auprès des organismes. Compilation MEI.



CHAPITRE 5

CONFORMITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE

AVIS



COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATRICE SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 8

Les résultats sont jugés très satisfaisants, car les deux cibles sont dépassées.

- Ⓐ **La cible 22 est dépassée.** Plus de 90 % de la clientèle est satisfaite des services reçus dans le cadre du PAE.
- Ⓐ **La cible 23 est dépassée.** Plus de 90 % des organismes bénéficiaires sont satisfaits du PAE dans son ensemble. Bien qu'ils soient satisfaits, certains points pourraient être améliorés en ce qui concerne la collaboration entre les organismes de soutien à l'entrepreneuriat soutenus par le PAE et la reddition de comptes demandée. **À cet égard, il est suggéré d'explorer les possibilités de mettre les organismes de soutien à l'entrepreneuriat en contact entre eux afin de faciliter leur collaboration,** ce qui bénéficierait aux entrepreneurs soutenus.

CHAPITRE 6

CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION

6.1 PRINCIPAUX CONSTATS

Principaux résultats du PAE – Degré d'atteinte des cibles	Atteinte des cibles
Du 1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2020	
Légende : (A) pour cible dépassée; (B) pour cible atteinte; (C) pour cible en partie atteinte; (D) pour cible non atteinte	
La pertinence du programme	
Critère 1 : Le besoin justifiant le programme et la cohérence avec les responsabilités du Ministère	
– Persistance du besoin de soutenir l'entrepreneuriat au Québec.	(B)
– Complémentarité du programme avec les autres mesures gouvernementales.	(B)
– La majorité des organismes bénéficiaires (6/8) devraient réviser leur modèle d'affaires sans le PAE, et 58 % des répondants auraient réalisé leur projet en partie seulement ou pas du tout en l'absence du soutien de l'organisme bénéficiaire utilisé.	(B)
Critère 2 : L'utilité et la valeur ajoutée pour la clientèle visée	
– Utilité avérée du programme pour plus de 90 % de la clientèle.	(A)
– Valeur ajoutée avérée pour plus de 95 % de la clientèle et des organismes bénéficiaires.	(A)
L'efficacité du programme	
Critère 3 : L'atteinte des résultats immédiats visés (extrants)	
– Réalisation d'activités de formation, de coaching, de mentorat et de sensibilisation à l'entrepreneuriat.	(B)
– Accroissement des compétences et du savoir-être pour plus de 60 % de la clientèle.	(A)
– Maintien du nombre d'entreprises soutenues depuis la dernière évaluation.	(B)
– Financement accessible pour au moins sept entrepreneurs.	(B)
– Soutien à la croissance des startups.	(B)
Critère 4 : L'atteinte des résultats intermédiaires visés (effets)	
– Augmentation du nombre de nouvelles entreprises innovantes soutenues et taux de survie de 76 %.	(B)
– Taux moyen de survie après deux ans de 86 % pour les entreprises soutenues.	(B)
– Cinq cas à succès probants parmi les projets issus des TAE.	(A)
– Cinq cas à succès probants parmi les projets liés au développement des startups.	(A)
Critère 5 : L'obtention de retombées socioéconomiques positives	
– L'évaluation n'a pas été en mesure d'analyser cet indicateur puisque les données disponibles ne concernent pas des prêts traditionnels.	–
– Contribution à la création de 844 emplois et création de richesse estimée à 8,1 M\$.	(B)
– Perceptions positives à l'égard du PAE pour la majorité des répondants.	(B)
L'efficience du programme	
Critère 6 : L'efficience du programme	
– Effet de levier du PAE de 1,6 et effet de levier de l'investissement privé évalué à 1,3.	(B)
– Ratio de rendement de la dépense publique estimé à 1,1.	(B)
La conformité de la mise en œuvre du programme	
Critère 7 : La conformité opérationnelle du programme	
– Respect des balises du cadre normatif.	(B)
– Utilisation de saines pratiques de gestion par les organismes bénéficiaires.	(B)
Critère 8 : La satisfaction de la clientèle	
– 97 % de la clientèle se dit satisfaite des services reçus en général.	(A)
– 100 % des organismes bénéficiaires se disent satisfaits du PAE dans son ensemble.	(A)

CHAPITRE 6

CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION

6.2 RÉPONSES AUX QUESTIONS DE L'ÉVALUATION

1. Le besoin de continuer le programme est-il jugé convaincant? (Pertinence)

Le Programme d'aide à l'entrepreneuriat est toujours pertinent. Il vise à développer et soutenir l'entrepreneuriat en soutenant des organismes qui réalisent des activités de sensibilisation, de formation, de mentorat et de coaching auprès des entrepreneurs. De plus, le programme soutient des projets entrepreneuriaux issus des TAE et des projets novateurs. Le programme est cohérent avec les récentes orientations gouvernementales et complémentaire aux autres interventions du gouvernement du Québec en matière d'entrepreneuriat. De plus, l'utilité et la valeur ajoutée du programme sont confirmées autant par les organismes bénéficiaires que par leur clientèle.

2. Les résultats visés par le programme sont-ils atteints? (Efficacité)

Les résultats visés par le programme sont atteints. Les organismes, les incubateurs et les accélérateurs financés dans le volet 1 ont soutenu plusieurs projets d'entreprises, en plus d'offrir des activités permettant d'améliorer la perception du métier d'entrepreneur ainsi que d'accroître les compétences et le savoir-être des entrepreneurs. Les volets 1 et 3 ont également permis de favoriser le démarrage d'entreprises innovantes et de soutenir des projets d'innovation. Le volet 2 a soutenu des projets issus des TAE qui ont favorisé la concertation et la mobilisation des entrepreneurs ainsi que des différents intervenants locaux et régionaux du milieu de l'entrepreneuriat. Des emplois ont été créés chez les entreprises clientes des organismes bénéficiaires, et la majorité des parties prenantes de l'évaluation ont une perception positive du PAE.

3. Les résultats sont-ils obtenus à des coûts raisonnables? (Efficience)

Le programme fait preuve d'efficience. L'effet de levier du financement consenti par le Ministère dans le cadre du programme est de 1,6 et le ratio de rendement de la dépense publique est de 1,1, ce qui démontre que la société québécoise en retire des gains. Également, les retombées économiques associées au programme sont évaluées à 102,5 M\$.

4. La mise en œuvre du programme a-t-elle été conforme à son cadre normatif? (Conformité)

La mise en œuvre du programme est conforme à son cadre normatif. Les fonds alloués dans le cadre du programme sont utilisés conformément aux balises de son cadre normatif, et le Ministère utilise de saines pratiques de gestion dans sa mise en œuvre. De plus, les organismes bénéficiaires ont adopté de saines pratiques de gestion. Finalement, les organismes bénéficiaires du programme et leur clientèle sont satisfaits du PAE dans son ensemble.

CHAPITRE 6

CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION

6.3 APPRÉCIATION GÉNÉRALE ET ÉLÉMENTS À SUIVRE

L'évaluation de l'atteinte des cibles de résultats aboutit à l'avis général suivant : les résultats du programme sont jugés satisfaisants, car le programme est pertinent, efficace et efficient, et sa mise en œuvre est conforme à son cadre normatif. Par ailleurs, dans le cas du renouvellement du programme ou d'une révision de son cadre normatif et dans une perspective d'amélioration continue, certains constats suggèrent de suivre les éléments suivants ou d'y porter une attention particulière :

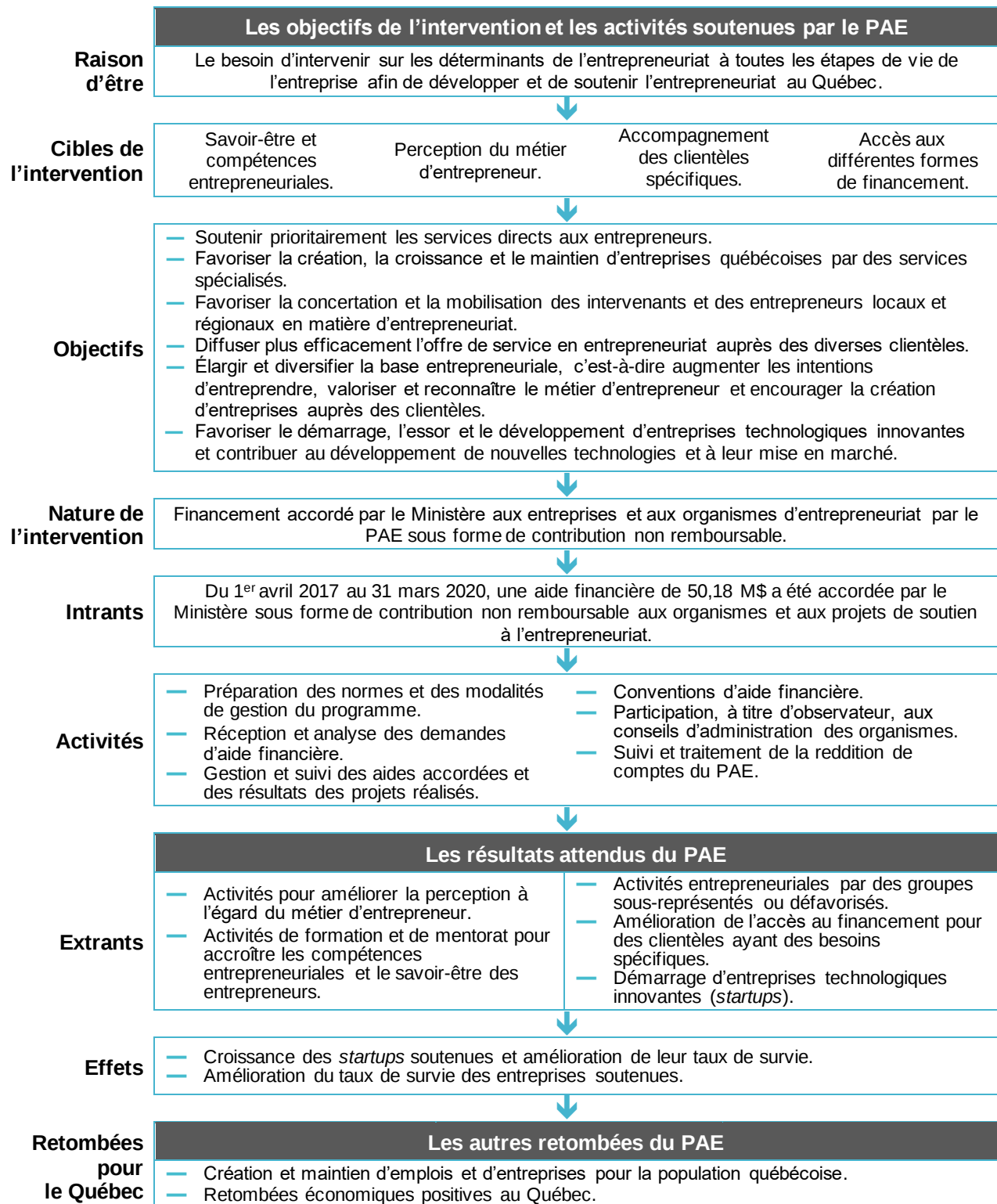
- En lien avec la cible 2, il y aurait lieu de maintenir le dialogue entre les ministères concernés afin de s'assurer de la complémentarité des programmes soutenant l'entrepreneuriat.
- En lien avec les cibles 9 et 15, une réflexion concernant les résultats visés liés aux prêts et aux montants accordés aux entreprises lors du renouvellement du cadre normatif est suggérée. En effet, l'évaluation constate que les « gros » organismes qui offraient du financement lors de la dernière évaluation ne sont plus financés par le PAE. Les données actuelles concernent seulement quelques entreprises ayant bénéficié d'un financement, et non un bassin important d'entreprises, comme constaté lors de la dernière évaluation.
- En lien avec les cibles 20 et 21, il y aurait lieu d'explorer la possibilité de réaliser un guide de gestion ou un autre document permettant d'apporter davantage de précisions et d'explications sur les normes du programme, notamment pour les montants maximums d'aide pouvant être accordés selon les différents volets, afin d'outiller les conseillers et de s'assurer que les organismes bénéficient des mêmes montants d'aide financière.
- En lien avec la cible 23, il est suggéré d'explorer la possibilité de mettre les organismes de soutien à l'entrepreneuriat en contact les uns avec les autres afin de faciliter leur collaboration, ce qui bénéficierait aux entrepreneurs soutenus.

ANNEXE 1

COMPLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

1.A MODÈLE LOGIQUE

Le tableau ci-dessous illustre la logique de l'intervention gouvernementale, en démontrant la cohérence des liens entre les objectifs de l'aide accordée et les résultats attendus.



ANNEXE 1

COMPLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

1.B MÉTHODE D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

La méthode d'évaluation consiste à juger des écarts entre les cibles et les résultats constatés, selon l'échelle d'appréciation présentée à la section 1.5 du présent rapport. De plus, une appréciation de chaque critère est apportée selon les quatre niveaux suivants : résultats très satisfaisants, résultats satisfaisants, résultats perfectibles et résultats insatisfaisants.

Enfin, un avis général est indiqué dans le sommaire et les conclusions du rapport. Cet avis général porte sur l'ensemble des résultats et il est exprimé selon l'une des appréciations de l'échelle ci-dessus.

La fiabilité de cet avis général est vérifiée à l'aide d'un pointage sur 100, dont l'échelle est la suivante : résultats très satisfaisants (90 à 100); résultats satisfaisants (70 à 89); résultats perfectibles (50 à 69) et résultats insatisfaisants (0 à 49). Ce pointage tient compte de la pondération suivante :

- Pertinence = 25 % Efficacité = 45 % Efficience = 15 % Conformité = 15 %

Ce pointage sur 100 n'est pas présenté dans le rapport. Cependant, l'information pourra être accessible au besoin pour le comité et les autorités du Ministère.

1.C SOURCES DE DONNÉES

Les sources de données utilisées dans la présente évaluation sont les suivantes :

- **Analyse documentaire et données de gestion sur le programme**

Cette source inclut une diversité d'informations, notamment les cadres normatifs du PAE, le Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat 2017-2022, le plan stratégique du Ministère 2016-2020 et les autres programmes ou mesures du Ministère. La documentation administrative relative au PAE a été demandée à la DZICEE et à la DPE. Celle-ci a permis de traiter certains indicateurs, de compléter les autres sources de données et de valider l'information collectée grâce aux requêtes d'information.

Dans l'ensemble, les données de gestion détenues sur le PAE par le Ministère ont permis d'obtenir les informations suivantes :

- Les demandes d'aide financière et leur statut (en analyse, acceptée, refusée, etc.);
- Les projets acceptés (description, montant de l'aide accordée, coût total du projet, etc.);
- Les organismes financés.

De plus, la documentation suivante a été analysée : les statistiques officielles disponibles sur l'entrepreneuriat ainsi que les documents et les sites ministériels présentant de l'information sur d'autres mesures de soutien à l'entrepreneuriat du gouvernement du Québec.

- **Requêtes d'information adressées aux organismes bénéficiaires**

Des requêtes d'information qualitatives et quantitatives ont été adressées aux principaux organismes bénéficiaires du PAE. Sur les neuf organismes consultés, huit ont participé à la collecte de données. Les organismes consultés ont été choisis selon les critères suivants :

- Les organismes qui ont reçu un financement entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2020;
- Les organismes ayant reçu une part importante de leur financement avant la dernière année évaluée (2019-2020) pour que les résultats soient déjà en place;
- Les organismes ayant reçu un financement de 300 k\$ et plus en moyenne par année;
- Les organismes invités au comité d'évaluation.

Comparativement à la dernière évaluation, les organismes financés par décret ont été retirés de l'évaluation, puisqu'ils n'utilisent pas le PAE. Ceux-ci sont financés par des crédits venant du PAGE ou des crédits obtenus lors du budget et ne sont pas associés au PAE.

ANNEXE 1

COMPLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

Les organismes consultés ont rempli deux instruments de collecte de données :

- Un tableau de bord en format Excel permettant de colliger l'information quantitative;
- Un formulaire d'évaluation en format Word dans lequel les organismes ont fourni des informations qualitatives destinées à nuancer les données quantitatives du tableau de bord. De plus, ce formulaire a permis de recueillir leurs avis sur différents aspects du programme.

• Consultation des conseillers du Ministère utilisant le programme

L'opinion des conseillers du Ministère sur le PAE et sur les organismes bénéficiaires a été recueillie, en raison de leurs contacts quotidiens avec ces organismes et de leur connaissance de l'écosystème entrepreneurial. Au total, six conseillers ont été consultés. Parmi ceux-ci, deux ont été engagés dans les TAE. Compte tenu du transfert des conseillers régionaux vers Investissement Québec, il n'a pas été possible de consulter l'ensemble des conseillers engagés dans les TAE. Les cas à succès de projets structurants issus des TAE et liés au développement de *startups* ont également été recueillis grâce aux conseillers du Ministère.

• Sondage auprès des entreprises soutenues

Un sondage a été réalisé du 21 septembre 2020 au 29 octobre 2020 auprès des entreprises clientes de cinq organismes bénéficiaires du PAE. Ceux-ci ont été soutenus sur une base continue par l'intermédiaire de séances de formation, de coaching, de mentorat, d'aide technique ou bien d'activités de financement. De plus, des entreprises technologiques innovantes ont été consultées. La consultation avait pour objectif de recueillir leur avis sur l'utilité de l'organisme bénéficiaire et de ses services, leur satisfaction à son égard, ainsi que leur perception des retombées du soutien obtenu. Par ailleurs, il n'a pas été possible de sonder les promoteurs dont le projet n'a pas été retenu, puisque l'information n'était pas disponible auprès des organismes bénéficiaires.

Le tableau A.3 indique le rendement de la collecte de données. Sur une population initiale de 983 entrepreneurs, 737 entrepreneurs ont été joints. Le taux de réponse s'établit à 43 %, avec 320 réponses et environ 338 numéros joints inutilisables (tableau ci-dessous). Au total, 79 entrepreneurs ont refusé de répondre au sondage. Aucun échantillonnage n'a été effectué, c'est-à-dire que chaque organisation a été l'objet d'au moins un appel téléphonique.

Tableau A.1

Rendement du sondage téléphonique

Population	Population initiale*	Population joignable*	Nombre de répondants	Taux de réponse	Marges d'erreur
Clientèle	983	737	320	43 %	4,51 %
Clientèle refusée	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Total	983	532	320	60 %	4,51 %

* La population joignable exclut les numéros non valides, sans service, les fermetures d'entreprises, les doublons et les numéros hors échantillon.

Source : Sondage auprès de la clientèle, MEI, septembre à octobre 2020.

ANNEXE 1

COMPLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

1.D LIMITES DE L'ÉVALUATION

Les limites de l'évaluation et les stratégies d'atténuation de leurs effets sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau A.2

Les limites de l'évaluation et les stratégies d'atténuation de leurs effets

Limites de l'évaluation	Stratégies d'atténuation de leurs effets
Certaines cibles ne sont pas accompagnées d'attentes précises de résultats dans les conventions de subvention. De plus, l'arrimage de la présente grille d'évaluation avec celle qui est recommandée par le SCT nécessite l'ajout de plusieurs cibles qui sont normalement absentes d'un cadre normatif, par exemple les cibles de pertinence, d'efficience ou de conformité.	• Les actes administratifs (C.T., décrets et cadre normatif) et la documentation du PAE ont des orientations pouvant être traduites en cibles de tendances (croissance ou maintien) ou en cibles dichotomiques (présence ou absence). • L'évaluation antérieure (2017) a été utilisée comme étant une mesure au temps $t = 0$ lorsque pertinent, mesure à partir de laquelle sont attendus des résultats améliorés ou comparables à ceux de l'année 2016-2017 (dernière année évaluée). • Les attentes habituelles du Ministère, quelle que soit l'intervention évaluée, peuvent être utilisées.
Données précises sur les retombées économiques non disponibles auprès des entreprises clientes des organismes.	• L'absence de données précises a été compensée par l'utilisation d'estimateurs calculés à l'aide des comptes économiques de Statistique Canada et de techniques économétriques appliquées aux données d'enquête.
La période évaluée couvre le contexte économique particulier de l'hiver 2020, qui a connu deux événements majeurs, soit la crise ferroviaire et la COVID-19.	• Le contexte particulier de l'hiver 2020 a été considéré lors de la collecte et de l'analyse des données pour les indicateurs de tendance. Pour les indicateurs 11 et 12, le résultat a été demandé pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 décembre 2019 si le contexte de l'hiver 2020 altérerait les résultats obtenus. Les organismes n'ont pas relevé de différence. Ces indicateurs couvrent donc la période évaluée, soit celle du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020.

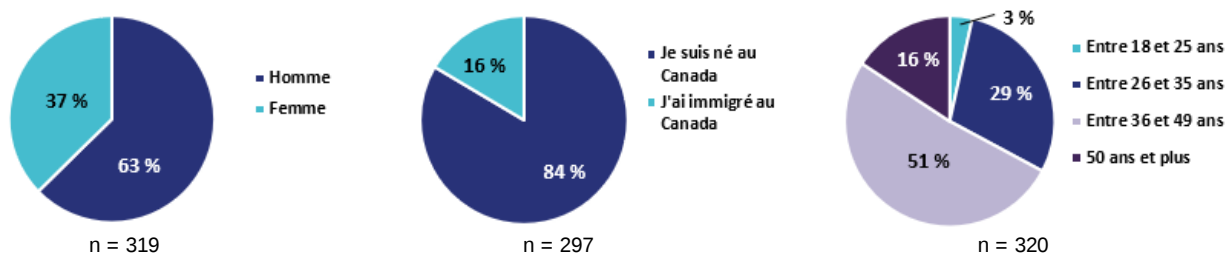
ANNEXE 1

COMPLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

Voici la répartition des répondants au sondage selon le sexe, l'origine et la classe d'âge au moment où ils ont commencé à recevoir des services de la part des organismes bénéficiaires.

Graphique A.1

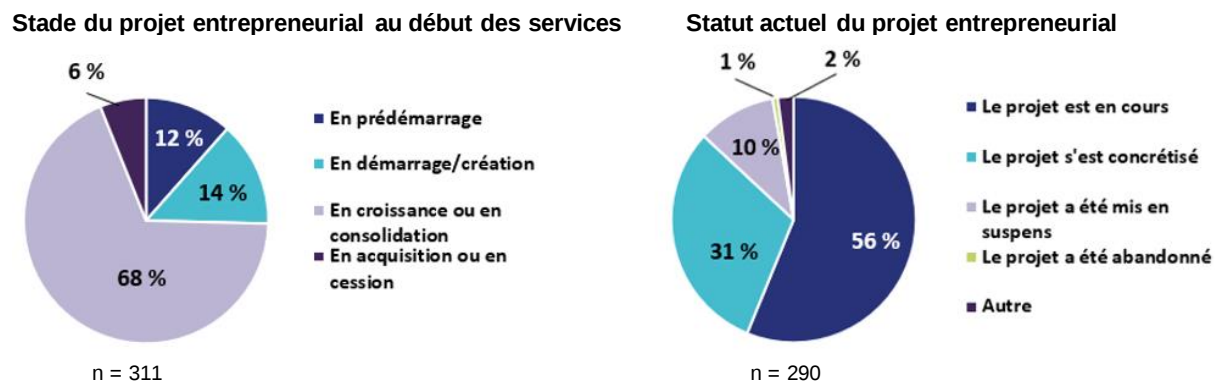
Répartition des répondants selon le sexe, l'origine et la classe d'âge



Source : Sondage auprès de la clientèle des organismes bénéficiaires du PAE. Compilation MEI.

Graphique A.2

Stade du projet entrepreneurial au début des services de l'organisme et statut actuel



Source : Sondage auprès de la clientèle des organismes bénéficiaires du PAE. Compilation MEI.

ANNEXE 2

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

2.A ANALYSE AVANTAGES-COÛTS

Concernant la cible 19, l'évaluation du ratio de rendement de la dépense publique a été effectuée à l'aide d'une analyse avantages-coûts, réalisée du point de vue du contribuable et de la société dans son ensemble. Celle-ci visait à quantifier sur une même base monétaire (le dollar) les retombées (ou avantages) économiques attribuables aux activités et aux projets du PAE dans le cadre de ses trois volets et les coûts économiques de l'aide financière gouvernementale qui leur a été accordée de 2016-2017 à 2019-2020.

Le modèle d'analyse s'appuie sur la théorie de l'utilité et des surplus économiques. Une explication détaillée de celui-ci est disponible [à cet emplacement, sur le site Internet du Ministère](#). L'analyse offre deux résultats : le ratio de rendement de la dépense publique et la valeur des retombées économiques attribuables à l'intervention. Ce surplus économique est une mesure du surplus que dégagent les entreprises qui ont bénéficié directement ou indirectement de l'aide financière du Ministère. En ce sens, il mesure leurs gains de productivité ou de valeur ajoutée. Les retombées économiques sont composées des éléments suivants :

- **Les retombées économiques directes** : Celles-ci correspondent à l'estimation du surplus du consommateur. Elles sont composées des apports de source privée dans les projets. Les apports de source privée dans le volet 1 ont été calculés à l'aide des ratios observés lors de la dernière évaluation ainsi qu'à partir des données fournies par les organismes bénéficiaires consultés. Pour le volet 1, la part du privé correspond à 63 % du coût total du projet. Dans le cas du volet 2, la part du privé correspond à 10 % du coût total du projet, soit le montant minimal exigé dans le cadre normatif du programme. Finalement, pour le volet 3, la part du privé correspond à la différence entre la subvention du Ministère et le coût total du projet, puisque ce volet finance des projets d'entreprises. L'analyse part du principe que les gains probables de productivité des entreprises sont au moins égaux à l'apport dans les projets soutenus.
- **Les retombées économiques indirectes** : Celles-ci correspondent à l'estimation du surplus du producteur. Elles sont composées des marges bénéficiaires supplémentaires (ou profits) probables des entreprises qui résultent de leur participation aux projets soutenus. L'analyse part du principe que les gains probables de valeur ajoutée des entreprises sont au moins égaux à leurs marges bénéficiaires supplémentaires. Dans le cas présent, la valeur des retombées économiques indirectes est estimée à l'aide de l'approche suivante :
 - Les retombées indirectes correspondent à la marge bénéficiaire des entreprises clientes des organismes bénéficiaires du programme. Les marges bénéficiaires sont estimées à partir des données de sondage du chiffre d'affaires et du taux de croissance annuel moyen des 148 entreprises ayant participé au sondage et dont les données étaient disponibles. Les marges bénéficiaires des entreprises sont calculées à partir des tables de données CANSIM selon le code SCIAN de l'entreprise. Puisque l'information n'était pas disponible pour la majorité des entreprises, les codes SCIAN 31-33 – Fabrication et SCIAN 54 – Services professionnels, scientifiques et techniques ont été utilisés, selon l'entreprise. Le résultat global a ensuite été ajusté selon le taux de croissance annuel associé au PAE. Cette mesure provient de la différence entre le taux de croissance annuel des entreprises soutenues par le PAE (14 %) et celui du groupe d'entreprises témoin (5 %). Le total des marges bénéficiaires pour les 148 entreprises ayant répondu au sondage correspond à 42 597 553 \$.
- **Les coûts économiques** : Ceux-ci correspondent à l'aide financière du Ministère accordée pour le fonctionnement et les projets, aux frais indirects de recherche et à la part publique des apports des partenaires.
- **Le coût d'opportunité** : Les dépenses publiques ne sont possibles que parce qu'il y a des recettes fiscales, donc prélèvement d'impôts et de taxes auprès des contribuables. Or, ces impôts et ces taxes modifient le comportement économique des contribuables : par exemple, plus l'impôt est élevé, moins ils vont consommer, ce qui entraîne un coût économique lié à l'imposition et à la taxation. Le coût d'opportunité vise à estimer ce coût économique. Pour ce faire, il suffit d'appliquer à tout dollar public dépensé un coefficient correcteur, appelé *coefficient d'inefficacité de la taxation gouvernementale*, fourni par les données du ministère des Finances du Québec. Pour la période évaluée, le coefficient est de

ANNEXE 2

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

0,540. Ainsi, le coût réel d'une dépense publique de 100 000 \$ est de $100\,000 \$ \times (1 + 0,540) = 154\,000 \$$.

Le taux d'actualisation utilisé est de 6 %. L'actualisation permet de rapporter sur une même base des flux monétaires qui se produisent à des dates différentes. Cette opération est indispensable pour être en mesure d'effectuer des opérations arithmétiques sur les retombées et les coûts économiques observés.

L'indice implicite des prix du PIB (IIPP) est utilisé pour éliminer la composante inflationniste des flux monétaires.

Les résultats de l'analyse avantages-coûts sont présentés dans le tableau ci-dessous. La dépense publique, estimée à 94,3 M\$ dans le cadre du programme, a généré des retombées économiques estimées à 102,5 M\$ au cours de la période de 2017 à 2020, ce qui donne un ratio de rendement de 1,1. Cependant, cette donnée est à utiliser avec prudence, puisqu'elle ne prend pas en compte l'ensemble des entreprises bénéficiaires du programme. L'augmentation des ventes des entreprises consultées lors du sondage (148) depuis le début du programme est considérée dans les retombées économiques, plutôt que l'effet sur la profitabilité des entreprises.

Tableau A.3

Analyse avantages-coûts du PAE, en millions de dollars

du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020

Retombées économiques du PAE de 2017 à 2020		Total (en M\$)
Retombées économiques directes		
— Apports de source privée		65,8
Retombées économiques indirectes		
— Retombées sur la profitabilité des entreprises clientes des organismes bénéficiaires ¹		42,6
<i>Retombées économiques totales (en dollars courants ou dollars nominaux)</i>		108,4
<i>Retombées économiques totales (en dollars réels ou dollars enchaînés de 2017)</i>		103,9
Retombées économiques totales (actualisées à 6,0 % par année)		102,5
Coûts économiques du PAE de 2017 à 2020		
Contributions aux projets de source publique		
— Subventions du Ministère		50,2
— Autres subventions		14,6
— Coût d'opportunité lié à la dépense publique (inefficacité de la taxation)		35,0
<i>Coûts économiques totaux (en dollars courants ou dollars nominaux)</i>		99,8
<i>Coûts économiques totaux (en dollars réels ou dollars enchaînés de 2017)</i>		95,6
Coûts économiques totaux (actualisés à 6,0 % par année)		94,3
VAN – Valeur actuelle nette (retombées – coûts économiques = création de richesse)		8,2 M\$
Ratio de rendement de la dépense publique (retombées/coûts économiques)		1,1

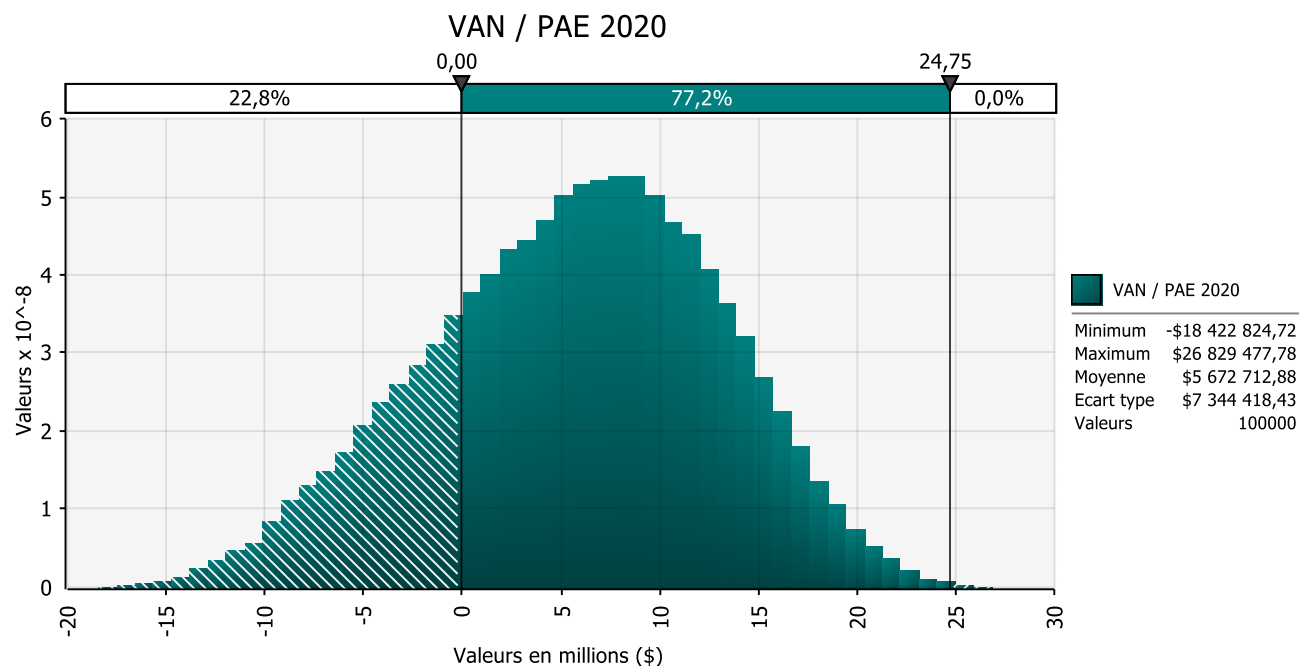
¹ Cette estimation a été réalisée à partir des données fournies par 148 entreprises clientes des organismes bénéficiaires sondées dans le cadre de l'évaluation du programme concernant l'augmentation de leurs ventes au cours de la période évaluée.

ANNEXE 2

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

L'ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Une analyse de sensibilité basée sur la méthode Monte-Carlo a été réalisée au moyen du logiciel @Risk. Le résultat est présenté dans le graphique ci-dessous :



- La méthode Monte-Carlo est appliquée sur la valeur actuelle nette (VAN), qui correspond à la différence entre les retombées économiques et les coûts économiques. L'analyse de Monte-Carlo indique que les probabilités d'une VAN inférieure à zéro (et par conséquent, d'un ratio de rendement inférieur à 1) sont réduites à 0 % lorsqu'on remplace les paramètres incertains par leurs valeurs les plus basses probables. Les paramètres jugés incertains sont les suivants :
 - L'IIPP, dont la plage de valeurs peut aller de 1,020 à 1,060. Il est utilisé pour convertir les dollars nominaux (ou courants) en dollars enchaînés (ou réels).
 - Le coefficient d'inefficacité de la taxation, dont la plage de valeurs peut aller de 0,524 à 0,552.
 - Les effets indirects, soit la marge bénéficiaire calculée à partir du chiffre d'affaires des entreprises ayant participé au sondage. La marge bénéficiaire varie entre 32,8 M\$ (en utilisant les codes SCIAN 31-33 pour l'ensemble des entreprises) et 52,5 M\$ (en utilisant le code SCIAN 54 pour l'ensemble des entreprises).
 - La part du privé dans le fonctionnement et les projets du volet 1, qui varie entre 32,8 M\$ (soit 32 % du coût total des projets du volet 1, calculé à partir des balises normatives du taux d'aide maximal accordé par le Ministère et de la part des autres apports publics) et 78 M\$ (qui correspond à l'ensemble des apports privés, incluant les revenus privés, et à la capitalisation amassée pour le financement d'entreprises).
- Les limites de l'analyse sont les suivantes : l'analyse ne tient pas compte des avantages indirects résultant de la participation aux projets (amélioration des ventes, contrats, etc.) et des externalités positives.

ANNEXE 2

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

2.B CAS À SUCCÈS

En lien avec la cible 13, voici la suite des cas à succès issus des projets soutenus dans le volet 2 du PAE.

- **Cas à succès 4**

Un projet soutenu dans le cadre du volet consistait en la réalisation de deux camps entrepreneuriaux autochtones consacrés à l'entrepreneuriat jeunesse et féminin.

Pour le camp entrepreneurial jeunesse, le projet consistait à offrir l'occasion à des jeunes âgés de 13 à 17 ans d'aborder les différentes composantes du processus de démarrage d'une entreprise, afin de les éclairer dans leur choix de carrière. La programmation s'est déroulée sur deux volets, soit le développement personnel (habiletés et compétences) et le processus et la dynamique du développement d'une entreprise. Ce projet rassembleur a permis d'encourager huit jeunes à explorer les différentes facettes de l'entrepreneuriat et à envisager le travail autonome comme perspective d'avenir pour eux. Ainsi, cinq projets entrepreneuriaux ont été présentés, dont un en équipe. Il a été l'occasion pour certains jeunes de développer leur confiance en soi, de créer des liens avec les intervenants socioéconomiques du milieu et d'être en contact avec un entrepreneur bien connu de la région et du monde artistique. Le projet fait l'objet d'une couverture médiatique qui a favorisé son rayonnement.

Pour le camp entrepreneurial au féminin, le projet consistait en un camp de jour pour les femmes autochtones âgées de 18 ans et plus qui désiraient en apprendre davantage sur l'entrepreneuriat. La clientèle visée était principalement les femmes plus éloignées du marché du travail, qui avaient des qualités entrepreneuriales à développer et qui désiraient augmenter leur savoir-faire afin de franchir les étapes nécessaires pour créer leur propre entreprise et acquérir une autonomie financière. Lors du programme d'une semaine, les cinq participantes ont eu l'occasion d'aborder les différentes composantes du processus de démarrage d'une entreprise et d'explorer les connaissances de base nécessaires afin d'améliorer leur capacité à développer leur entreprise. Selon la Fondation de l'entrepreneurship, il existe un écart marqué entre les hommes et les femmes autochtones sur l'intention d'entreprendre une démarche entrepreneuriale. Les obstacles sont de nature individuelle, socioculturelle et structurelle. Le projet leur a permis de participer à un ensemble d'activités favorisant le développement de compétences pour faire face à ces obstacles qui les empêchent d'atteindre leur pleine autonomie, et a facilité l'accès à l'entrepreneuriat et à la réussite de leur projet. De plus, il a contribué à leur donner une place qui leur revient de plein droit dans la communauté afin qu'elles puissent y prendre la parole librement. Les participantes ont atteint leur objectif d'élaborer leur plan d'affaires en vue de créer une entreprise. L'intérêt suscité par ce projet pilote dans la communauté a amené les organisateurs à mettre sur pied une nouvelle édition de cette activité.

- **Cas à succès 5**

Un projet soutenu a pour objectifs d'accompagner et de propulser des entrepreneurs lavallois par du réseautage, de la formation et de l'animation sur mesure. Cette initiative bénéficie de la collaboration de différents partenaires, notamment la Table d'action en entrepreneuriat de Laval, et du soutien financier du Ministère. Grâce à la mobilisation, à la synergie et à l'engagement des partenaires pour accompagner les créateurs d'entreprises dans leur développement entrepreneurial, les entrepreneurs soutenus par ce projet bénéficient de plusieurs privilèges. Cette aventure leur permettra notamment de développer leur plein potentiel et de s'ouvrir à un réseau soucieux de leurs préoccupations et de leurs aspirations. Inaugurée en 2015-2016, où une première cohorte de douze entrepreneurs avait été annoncée, l'initiative présente aujourd'hui son deuxième groupe composé de dix entrepreneurs. Ce lancement était une occasion propice pour réunir plusieurs collaborateurs, dont les partenaires socioéconomiques et les entrepreneurs sélectionnés lors de la première cohorte.

